

**Maître MOULIN Virginie**  
**Commissaire de Justice**

**130 RUE SAINT  
CHARLES**

**75015 - PARIS**

Tel : 0676087254

Fax : 0143296354

**moulin.huissier@gmail.com**

**ACTE DE  
COMMISSAIRE  
DE JUSTICE**

**PREMIERE EXPEDITION**

**PROCES VERBAL DE CONSTAT**

**LE LUNDI ONZE DÉCEMBRE  
DEUX MILLE VINGT TROIS  
de 08 heures 00 à 11 heures 30.**

**A LA REQUETE DE :**

**GROUPE ADP - BÂTIMENT BEALIA - ZONE COEUR D'ORLY - 7 avenue de l'Union -  
103 AEROGARE SUD - 94396 ORLY AEROGARE CEDEX**

**Ayant pour mandataire la SOCIETE PUBLILEGAL**, dont le siège social est service enquêtes publiques - 1 rue Frederic BASTIAT, 75008 PARIS, FRANCE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

**M'AYANT EXPOSE :**

Que la société requérante a confié à la SOCIETE PUBLILEGAL l'affichage d'une enquête publique en 20 points sur site à PARIS XII et XIII , auprès des deux mairies de PARIX XII et XIII et de la PREFECTURE D'ILE DE FRANCE à PARIS XV ayant fait l'objet d'un précédent procès verbal de constat dressé le 19 octobre 2023

Que ma présence est à nouveau requise ce jour afin de constater la présence de ces affichages juste avant leur dépose

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

**Je, Maître Virginie MOULIN, Commissaire de Justice, demeurant 130 rue SAINT CHARLES 75015 PARIS, soussignée**

**JE ME SUIS RENDUE CE JOUR :**

PARIS 12 et 13  
PREFECTURE ILE DE FRANCE. 75015

**OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES**



**En présence de:**

M Jean-François ABEL afficheur de la société PUBLILEGAL lequel est chargé de la dépose des affichages

**MAIRIE PARIS XII - 130 AVENUE DAUMESNIL**

Je constate à cette adresse dans l'une des vitrines extérieures réservées à l'affichage administratif la présence d'une affiche , parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



1.



2.



## POINT 1

DEVANT GARE AUSTERLITZ ANGLE AV PIERRE MENDES FRANCE

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un panneau de signalisation, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



3.





4.



## POINT 2

62 QUAI DE LA RAPÉE

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



5.





6.



### POINT 3

190 RUE DE BERCY

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un panneau de signalisation de parkings, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



7.





8.



#### POINT 4

ANGLE QUAI D'AUSTERLITZ BD VINCENT AURIOL DEVANT LE RESTAURANT CHEZ LILI ET MARCEL

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un panneau de signalisation de parking, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



9.





10.



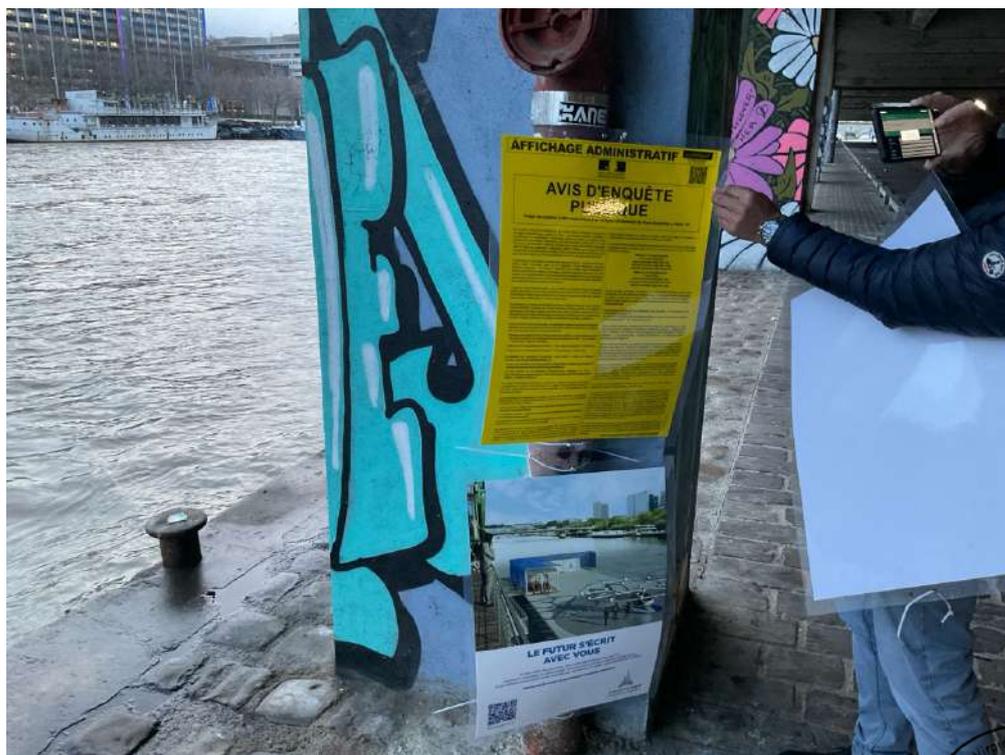
## POINT 5

### PORT D'AUSTERLITZ

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à une EP, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



11.





12.



## POINT 6

### QUAI D'AUSTERLITZ DEVANT L'ACCÈS TAXI DE LA GARE

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un feu piétons, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



13.





14.



## POINT 7

PLACE MAZAS FACE 100 QUAI DE LA RAPÉE

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un panneau directionnel, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



15.





16.



## POINT 8

BD DE L'HOPITAL CÔTÉ IMPAIR FACE AU NUMÉRO 14

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



17.





18.



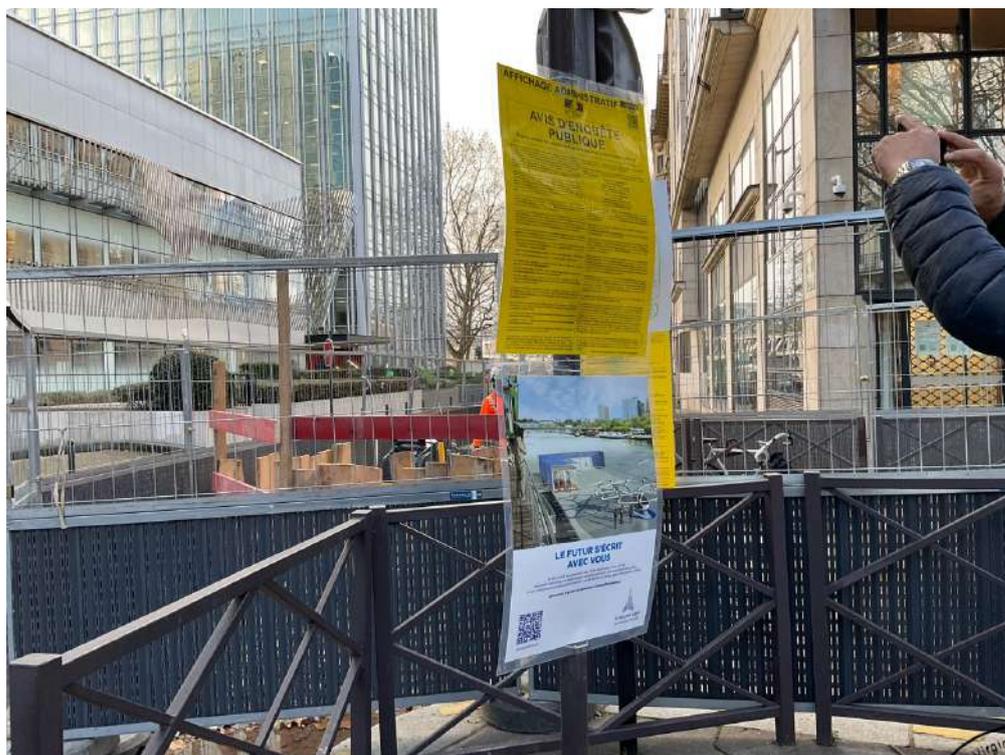
## POINT 9

6 BD DIDEROT

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un panneau de signalisation, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



19.





20.



## POINT 10

54 AV PIERRE MENDES FRANCE

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



21.





22.



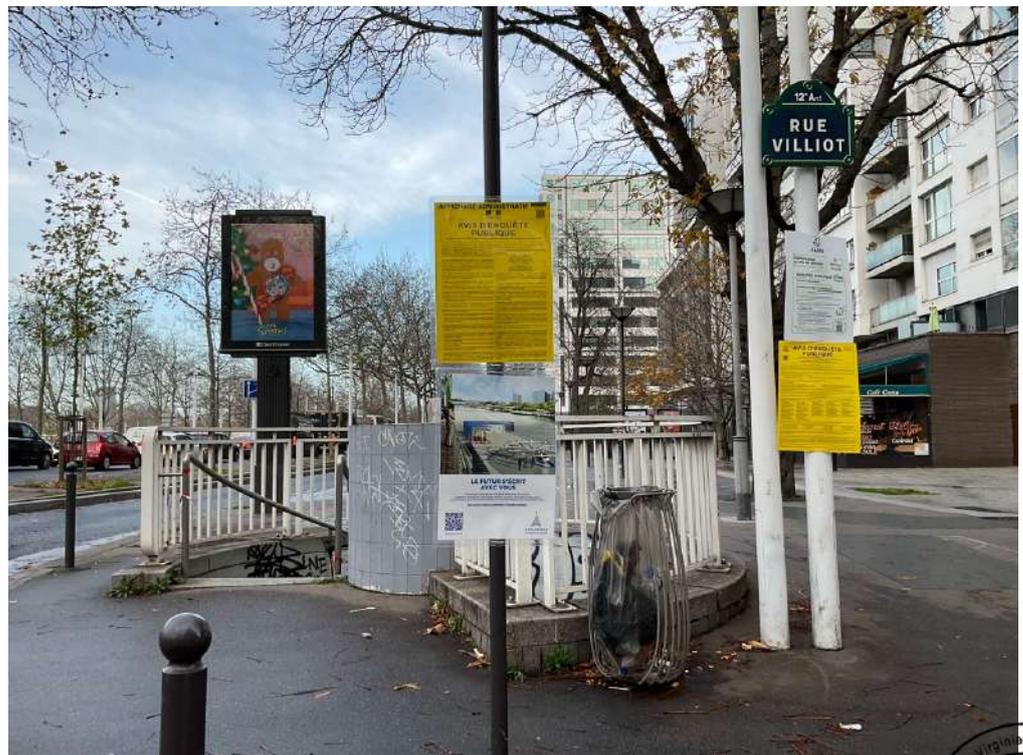
## POINT 11

### QUAI DE BERCY ANGLE RUE VILLIOT

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un poteau, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



23.





24.



## POINT 12

BD DE BERCY FACE ACCOR HOTEL ARENA LOGES & SALONS

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



25.





26.



## POINT 13

BD DE BERCY ANGLE QUAI DE BERCY

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un panneau de signalisation, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



27.





28.



## POINT 14

34 QUAI D'AUSTERLITZ

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



29.





30.



## POINT 15

FACE 7 QUAI D'AUSTERLITZ

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



31.





32.



## POINT 16

BD VINCENT AURIOL CÔTÉ NUMEROS PAIRS SUR GRILLE AU DESSUS DES VOIES FERREES JUSTE APRES L'AVENUE PIERRE MENDES FRANCE

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à une grille, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



33.





34.



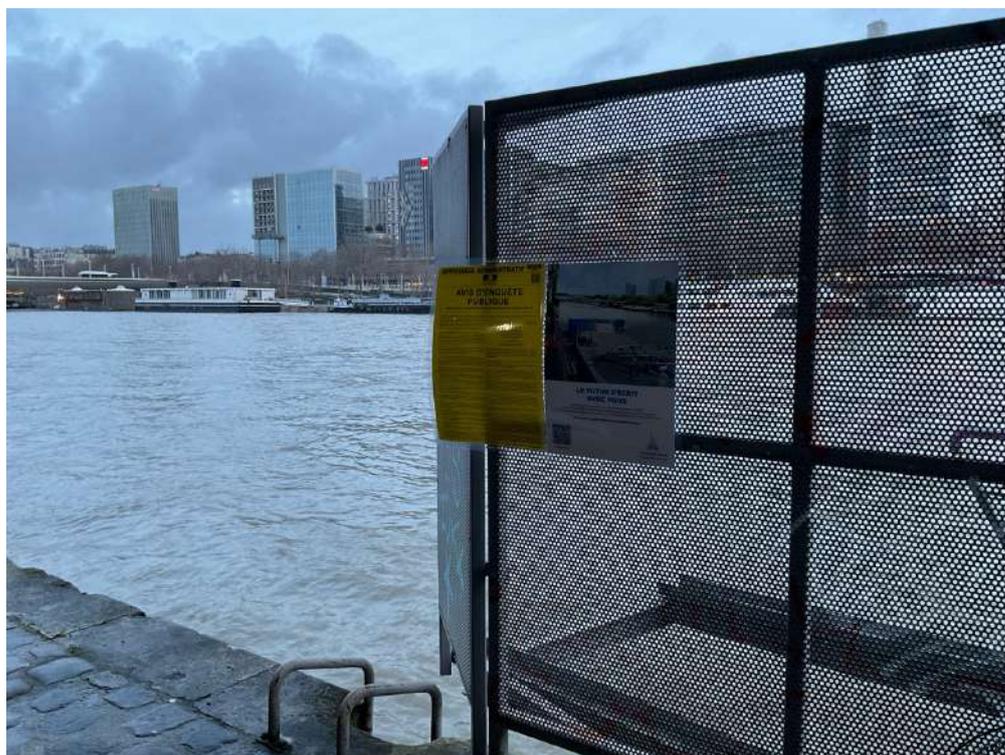
## POINT 17

### PORT D'AUSTERLITZ

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à une grille, parfaitement visible et lisible de la voie publique

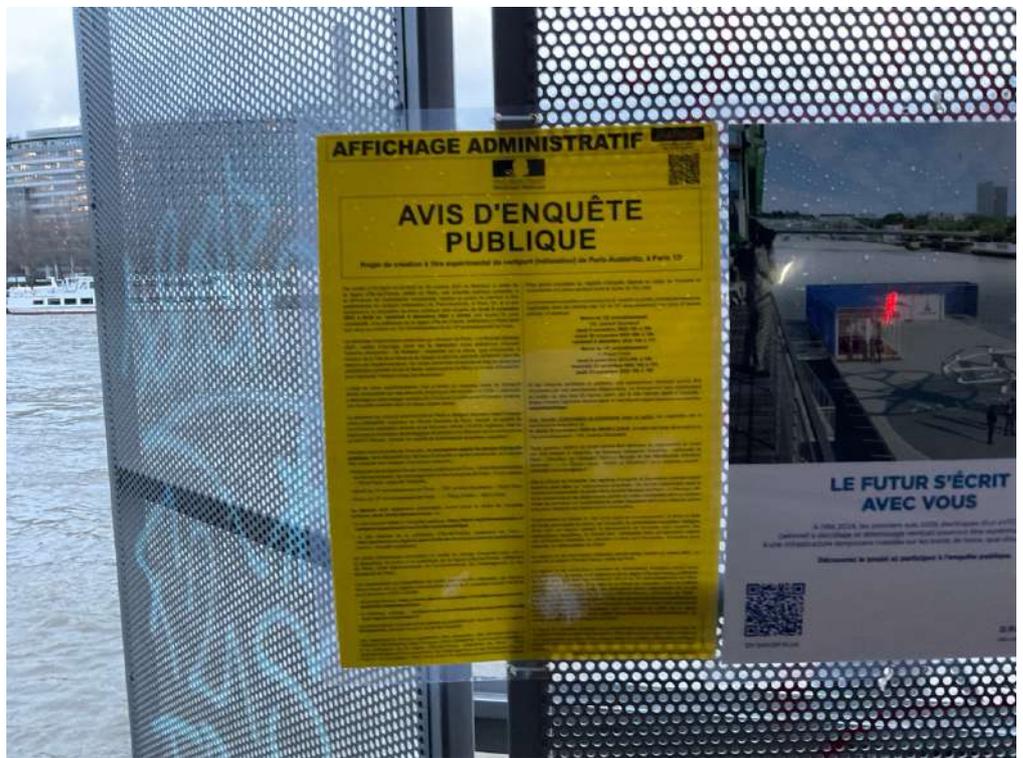
Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



35.





36.



## POINT 18

PLACE VALHUBERT

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



37.





38.



## POINT 19

### ANGLE RAMPE ACCES VEHICULES PORT DE LA RAPEE

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un panneau de signalisation, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



39.





40.



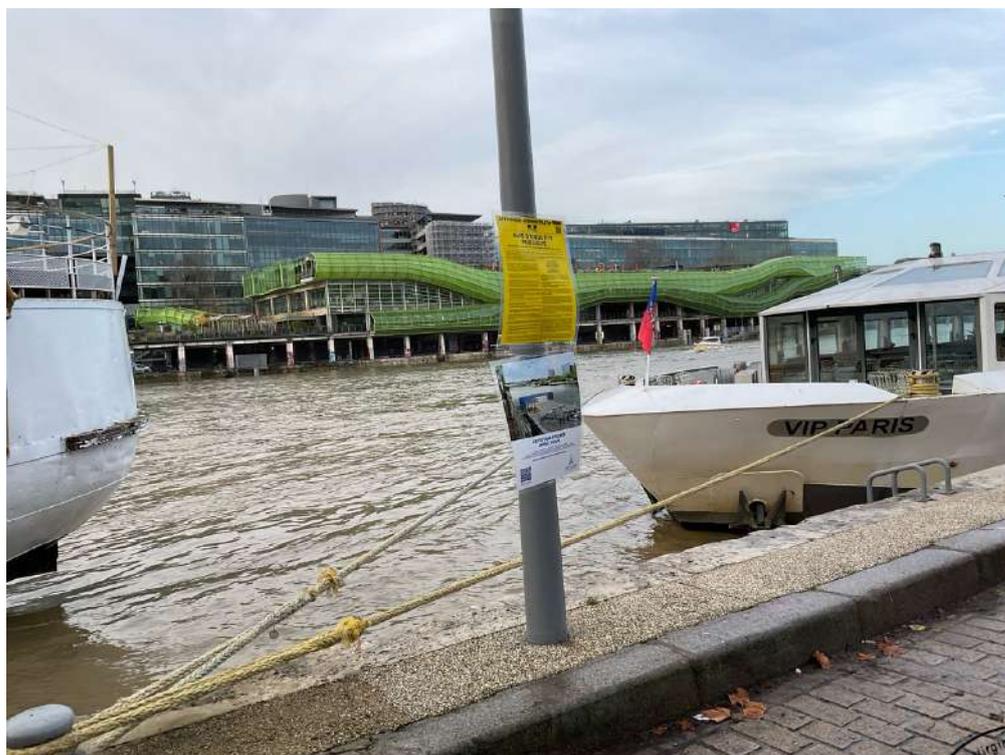
## POINT 20

### PORT DE LA RAPÉE FACE ZONE ESCALIER ACCÈS PIETONS

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



41.





42.



## MAIRIE PARIS XIII - PLACE D'ITALIE

Je constate sur le côté de la mairie avenue des gobelins, dans l'une des vitrines extérieures réservées à l'affichage administratif la présence d'une affiche , parfaitement visible et lisible de la voie publique

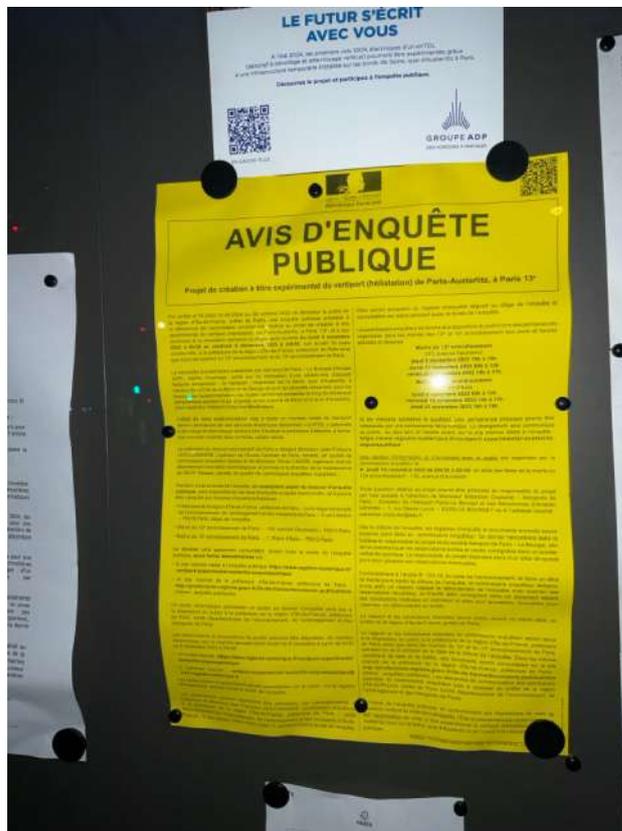
Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



43.





44.



## PREFECTURE ILE DE FRANCE - 5 RUE LEBLANC

Je constate ai niveau du SAS de l'entrée de la PREFECTURE, sur les panneaux réservés à l'affichage administratif, la présence d'une affiche parfaitement visible et lisible

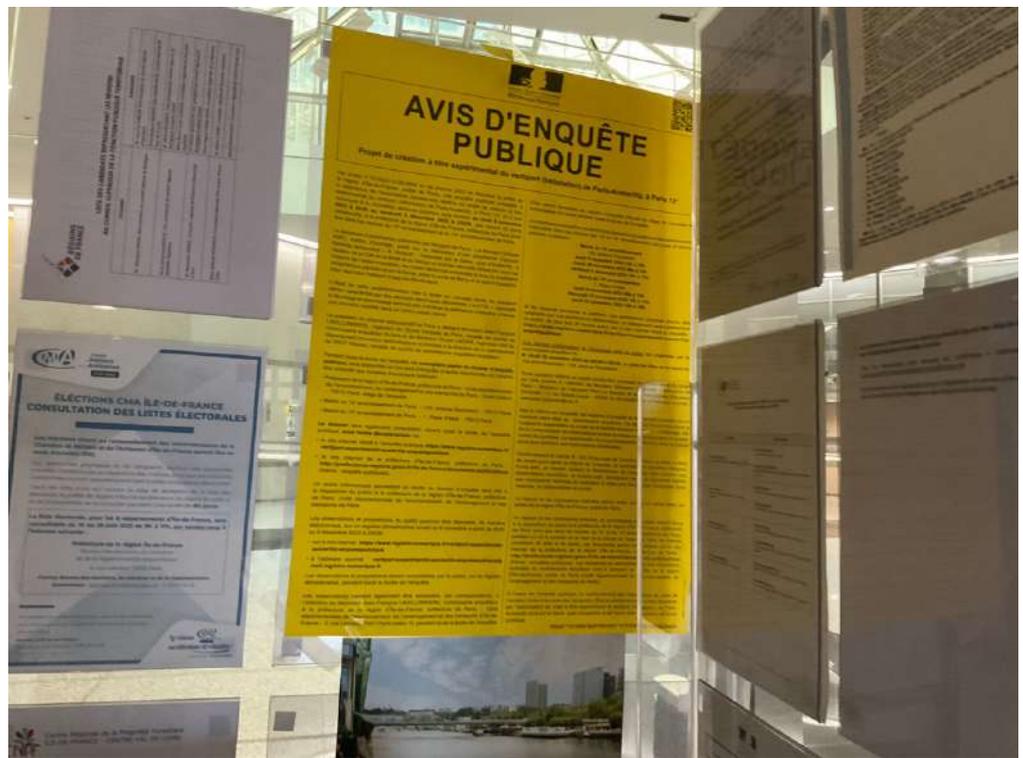
Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



45.



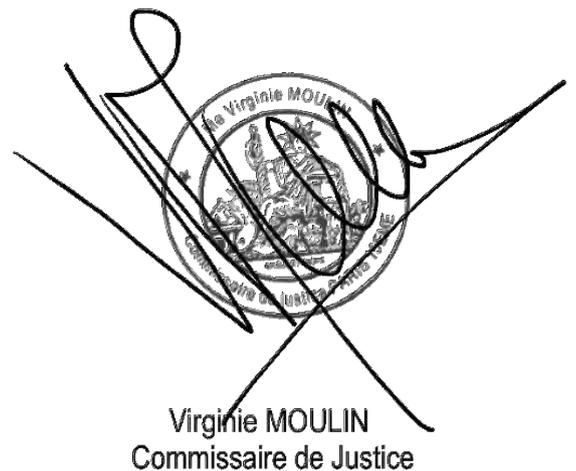


46.

## REMARQUES GÉNÉRALES

Sont annexées au présent procès verbal de constat deux plans avec la localisation des points numérotés de 1 à 20 et l'affiche d'enquête publique concernée

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

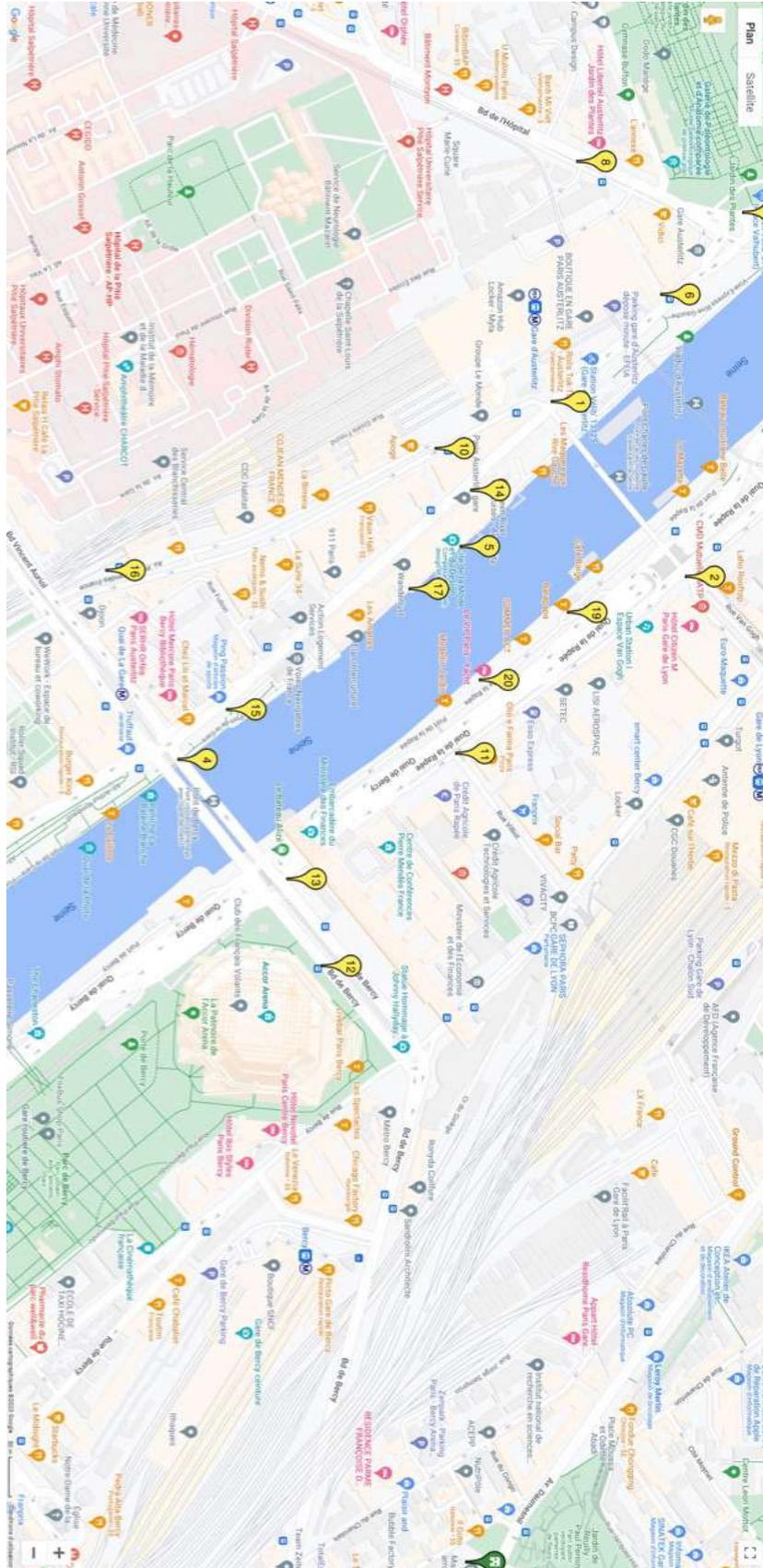


Virginie MOULIN  
Commissaire de Justice

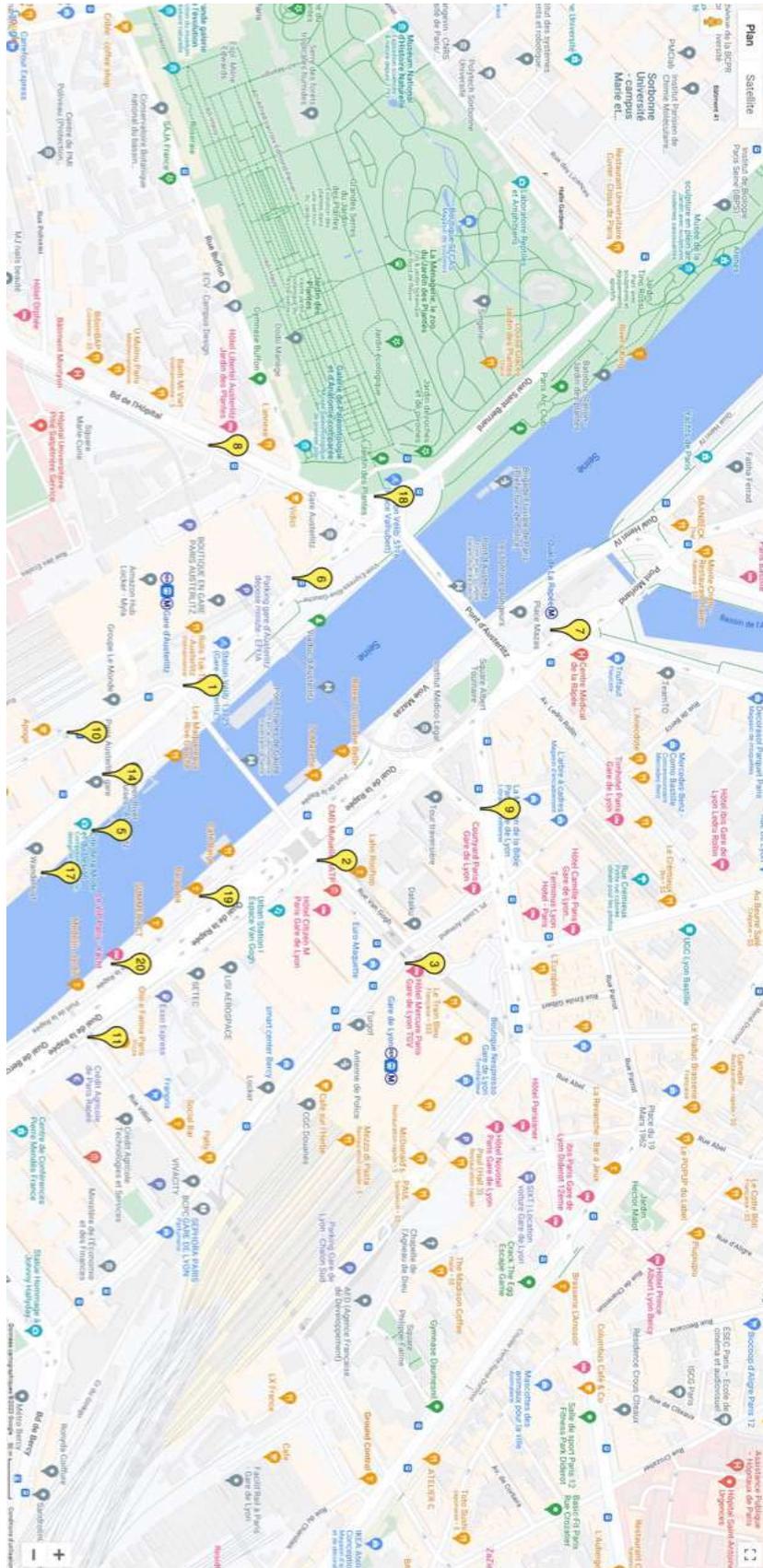
Le présent acte comprend 51 pages dont 4 pages d'annexes.



# Annexes



1.



2.





# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Projet de création à titre expérimental du vertiport (hélistation) de Paris-Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup>

Par arrêté n°75-2023-10-06-0004 du 06 octobre 2023 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation ministérielle relative au projet de création à titre expérimental du vertiport (hélistation) de Paris-Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup>, et à son ouverture à la circulation aérienne publique sera ouverte **du lundi 6 novembre 2023 à 8h30 au vendredi 8 décembre 2023 à 23h59**, soit durant 33 jours consécutifs, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ainsi que dans les mairies du 12<sup>e</sup> arrondissement et du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

La demande d'autorisation présentée par Aéroport de Paris – Le Bourget (Groupe ADP), maître d'ouvrage, porte sur la réalisation d'une plateforme d'accueil flottante temporaire – le Vertiport - implantée sur la Seine, quai d'Austerlitz, à hauteur de la Cité de la Mode et du Design et dont les aéronefs utiliseront, pour les besoins de l'expérimentation, les routes aériennes existantes le long du boulevard périphérique parisien et sur la Seine, entre la porte de Bercy et le quai d'Austerlitz, pour rejoindre l'héliport d'Issy-les-Moulineaux.

L'objet de cette expérimentation vise à tester un nouveau mode de transport aérien caractérisé par des aéronefs électriques dénommés « e-VTOL » (aéronefs à décollage et atterrissage vertical) afin d'évaluer la pertinence d'étendre, à terme, une nouvelle mobilité dans un milieu urbain dense.

Le président du tribunal administratif de Paris a désigné Monsieur Jean-François LAVILLONNIERE, ingénieur de l'École Centrale de Paris, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et de Monsieur Olivier CAZIER, ingénieur chef du département innovation technologique et process à la direction de la maintenance de SNCF Réseau, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Pendant toute la durée de l'enquête, un **exemplaire papier du dossier d'enquête publique**, sera disponible sur les lieux d'enquête ci-après mentionnés, où il pourra être consulté aux horaires d'ouverture habituels :

- Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris – 5 rue Leblanc – 75015 Paris, siège de l'enquête,
- Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris – 130, avenue Daumesnil – 75012 Paris
- Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris – 1, Place d'Italie – 75013 Paris

Le dossier sera également consultable, durant toute la durée de l'enquête publique, **sous forme dématérialisée** via :

- le site internet dédié à l'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>
- le site internet de la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquête publiques).

Un poste informatique permettant un accès au dossier d'enquête sera mis à la disposition du public à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris.

Les observations et propositions du public pourront être déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé ouvert du 6 novembre à partir de 8h30 au 8 décembre 2023 à 23h59 :

- sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>
- à l'adresse courriel : [vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique@mail.registre-numerique.fr](mailto:vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions seront consultables par le public, sur le registre dématérialisé, pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations peuvent également être adressées, par correspondance, à l'attention de Monsieur Jean-François LAVILLONNIERE, commissaire enquêteur, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France – 5, rue Leblanc, 75911 Paris cedex 15, pendant toute la durée de l'enquête.

Elles seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête et consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences organisées dans les mairies des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissement aux jours et heures précisés ci-dessous.

### Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement

130, avenue Daumesnil

**jeudi 9 novembre 2023 16h à 19h**

**mardi 28 novembre 2023 09h à 12h**

**vendredi 8 décembre 2023 14h à 17h**

### Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement

1, Place d'Italie

**lundi 6 novembre 2023 09h à 12h**

**mercredi 15 novembre 2023 14h à 17h**

**jeudi 23 novembre 2023 16h à 19h**

Si les mesures sanitaires le justifient, une permanence physique pourra être remplacée par une permanence téléphonique. Le changement sera communiqué au public, au plus tard 24 heures avant, sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>

Une réunion d'information et d'échanges avec le public est organisée par le commissaire enquêteur le :

► **Jeudi 16 novembre 2023 de 20h30 à 22h30**, en salle des fêtes de la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement - 130, avenue Daumesnil.

Toute question relative au projet pourra être adressée au responsable du projet par voie postale à l'attention de Monsieur Sébastien Couturier – Aéroports de Paris – Directeur de l'Aéroport Paris-Le Bourget et des Aéroports d'Aviation Générale – 1, rue Désiré Lucca – 93350 LE BOURGET ou à l'adresse courriel : [sebastien.couturier@adp.fr](mailto:sebastien.couturier@adp.fr)

Dès la clôture de l'enquête, les registres d'enquête et documents annexés seront transmis sans délai au commissaire enquêteur. Ce dernier rencontrera dans la huitaine le responsable du projet de la société Aéroport de Paris – Le Bourget, afin de lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Conformément à l'article R. 123-19 du code de l'environnement, et dans un délai de trente jours après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera, d'une part, un rapport relatant le déroulement de l'enquête avec examen des observations recueillies, et d'autre part, consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables au projet.

Le rapport et les conclusions motivées seront remis, durant ce même délai, au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ainsi que dans les mairies du 12<sup>e</sup> et du 13<sup>e</sup> arrondissements de Paris, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions de date et de durée, ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques). Les demandes de communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont à adresser au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris).

À l'issue de l'enquête publique, et conformément aux dispositions du code de l'aviation civile et du code des transports, l'État se prononcera par arrêté ministériel sur l'autorisation de créer à titre expérimental le vertiport (hélistation) de Paris Austerlitz situé sur la Seine, quai d'Austerlitz et de l'ouvrir à la circulation aérienne publique.



**Maître MOULIN Virginie**  
**Commissaire de Justice**

**130 RUE SAINT  
CHARLES**

**75015 - PARIS**

Tel : 0676087254

Fax : 0143296354

**moulin.huissier@gmail.com**

**ACTE DE  
COMMISSAIRE  
DE JUSTICE**

**PROCES VERBAL DE CONSTAT**

**LE JEUDI DIX NEUF OCTOBRE  
DEUX MILLE VINGT TROIS  
de 08 heures 30 à 11 heures 45.**

**A LA REQUETE DE :**

**GROUPE ADP - BATIMENT BELAÏA - ZONE COEUR D'ORLY - 7 avenue de l'Union -  
103 AEROGARE SUD - 94396 ORLY AEROGARE CEDEX**

**Ayant pour mandataire la SOCIETE PUBLILEGAL**, dont le siège social est service enquêtes publiques - 1 rue Frederic BASTIAT, 75008 PARIS, FRANCE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

**M'AYANT EXPOSE :**

Que le GROUPE ADP a confié à la SOCIETE PUBLILEGAL l'affichage d'une enquête publique en 20 points sur site à PARIS XII et XIII , auprès des deux mairies de PARIX XII et XIII et de la PREFECTURE D'ILE DE FRANCE à PARIS XV

Que ma présence est requise afin de constater la présence de ces affiches le jour de leur affichage

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

**Je, Maître Virginie MOULIN, Commissaire de Justice, demeurant 130 rue SAINT CHARLES 75015 PARIS, soussignée**

**JE ME SUIS RENDUE CE JOUR :**

En 20 points sur site à PARIS 12ème et 13ème  
MAIRIES DE PARIX XII ET XIII

PREFECTURE ILE DE FRANCE XV

PARIS

**OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**



**En présence de:**

M Thierry GRONDIN afficheur de la société PUBLILEGAL

**MAIRIE PARIS XII - 130 AVENUE DAUMESNIL**

Je constate à cette adresse dans l'une des vitrines extérieures réservées à l'affichage administratif la présence d'une affiche , parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



1.





2.



## POINT 1

DEVANT GARE AUSTERLITZ ANGLE AV PIERRE MENDES FRANCE

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un panneau de signalisation, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



3.





4.



## POINT 2

62 QUAI DE LA RAPÉE

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



5.





6.



### POINT 3

190 RUE DE BERCY

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un panneau de signalisation de parkings, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



7.





8.



#### POINT 4

ANGLE QUAI D'AUSTERLITZ BD VINCENT AURIOL DEVANT LE RESTAURANT CHEZ LILI ET MARCEL

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un panneau de signalisation de parking, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



9.





10.



## POINT 5

### PORT D'AUSTERLITZ

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à une EP, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



11.





12.



## POINT 6

### QUAI D'AUSTERLITZ DEVANT L'ACCÈS TAXI DE LA GARE

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un feu piétons, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



13.





14.



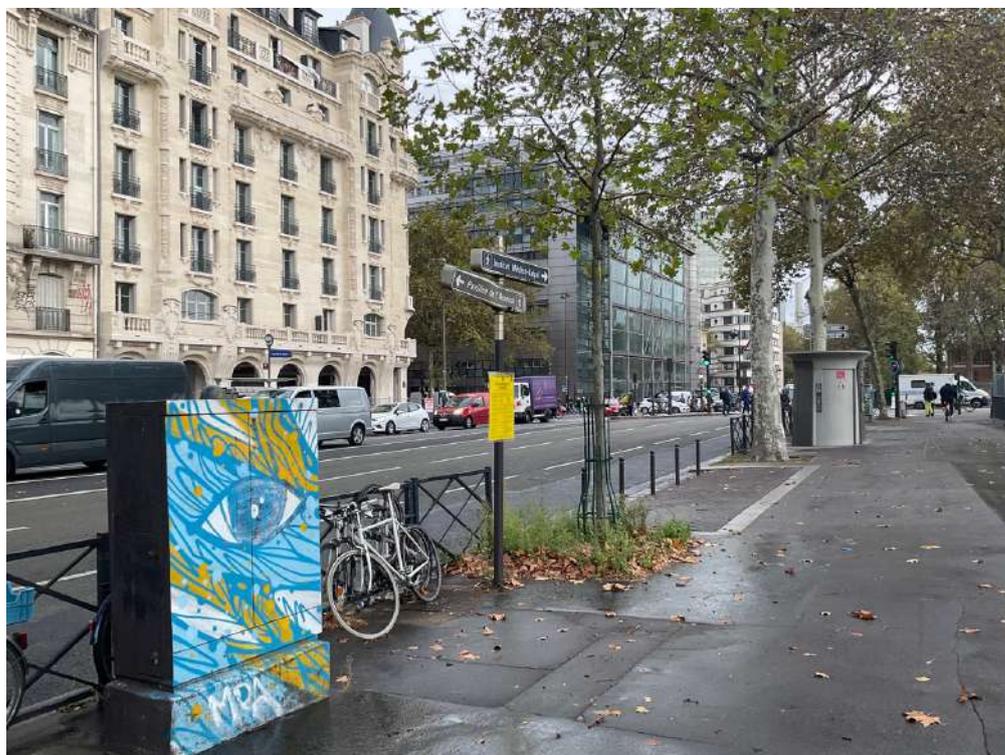
## POINT 7

PLACE MAZAS FACE 100 QUAI DE LA RAPÉE

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un panneau directionnel, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



15.





16.



## POINT 8

BD DE L'HOPITAL CÔTÉ IMPAIR FACE AU NUMÉRO 14

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



17.





18.



## POINT 9

6 BD DIDEROT

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un panneau de signalisation, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



19.





20.



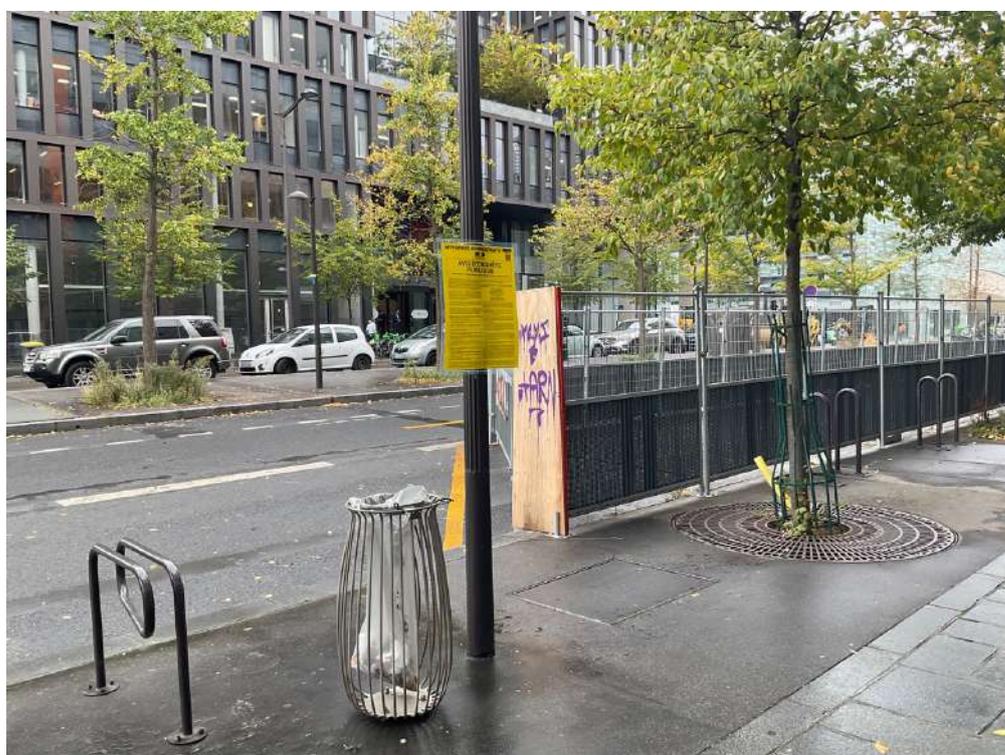
## POINT 10

54 AV PIERRE ME DES FRANCE

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



21.





22.



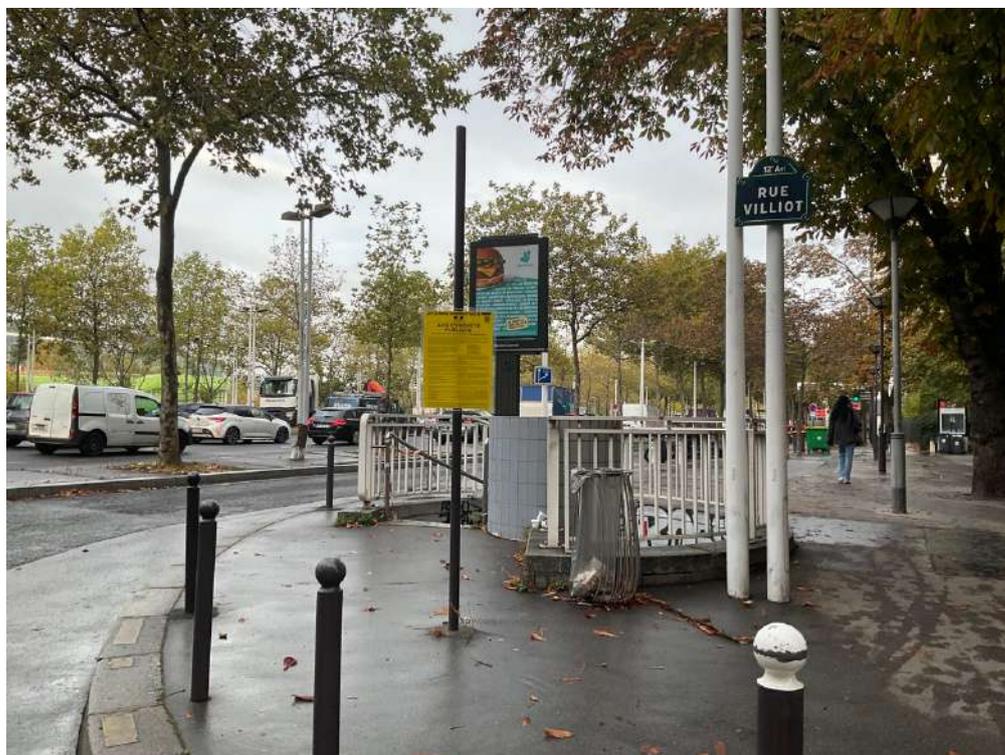
## POINT 11

### QUAI DE BERCY ANGLE RUE VILLIOT

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un poteau, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



23.





24.



## POINT 12

BD DE BERCY FACE ACCOR HOTEL ARENA LOGES & SALONS

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



25.





26.



## POINT 13

BD DE BERCY ANGLE QUAI DE BERCY

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un panneau de signalisation, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



27.





28.



## POINT 14

34 QUAI D'AUSTERLITZ

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



29.





30.



## POINT 15

FACE 7 QUAI D'AUSTERLITZ

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



31.





32.



## POINT 16

BD VINCENT AURIOL CÔTÉ NUMEROS PAIRS SUR GRILLE AU DESSUS DES VOIES FERREES JUSTE APRES L'AVENUE PIERRE MENDES FRANCE

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à une grille, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



33.





34.



## POINT 17

### PORT D'AUSTERLITZ

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à une grille, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



35.





36.



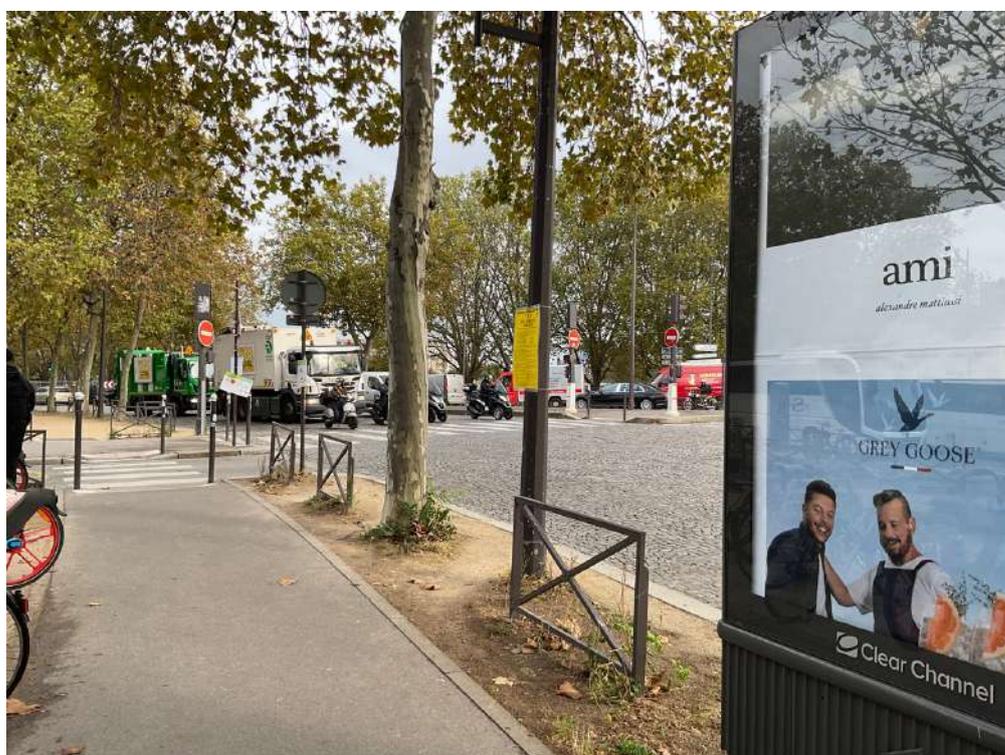
## POINT 18

### PLACE VALHUBERT

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



37.





38.



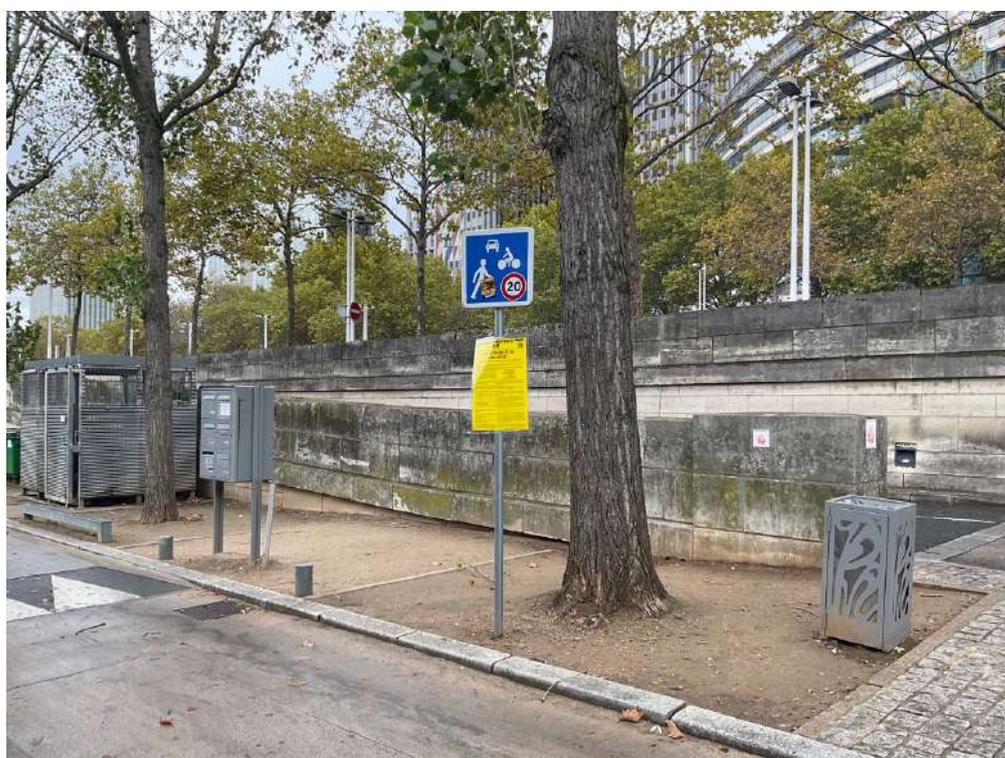
## POINT 19

### ANGLE RAMPE ACCES VEHICULES PORT DE LA RAPEE

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un panneau de signalisation, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



39.





40.



## POINT 20

### PORT DE LA RAPÉE FACE ZONE ESCALIER ACCÈS PIETONS

Je constate à cette adresse la présence d'une affiche fixée à un lampadaire, parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



41.





42.



## MAIRIE PARIS XIII - PLACE D'ITALIE

Je constate sur le côté de la mairie avenue des gobelins, dans l'une des vitrines extérieures réservées à l'affichage administratif la présence d'une affiche , parfaitement visible et lisible de la voie publique

Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



43.





44.

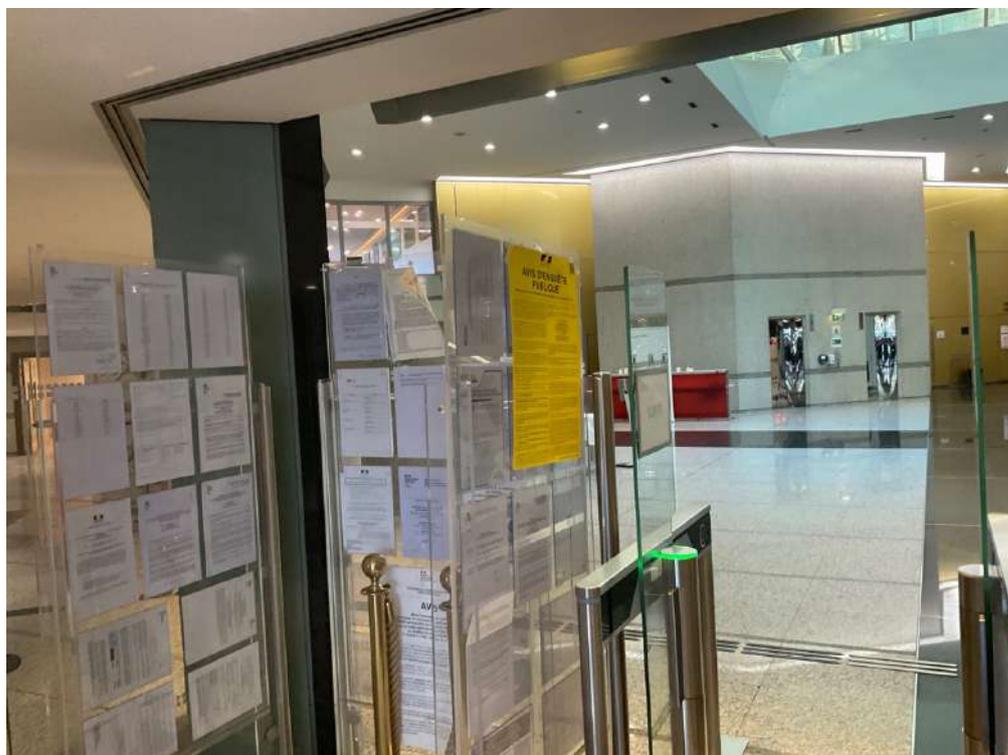


## PREFECTURE ILE DE FRANCE - 5 RUE LEBLANC

Je constate ai niveau du SAS de l'entrée de la PREFECTURE, sur les panneaux réservés à l'affichage administratif, la présence d'une affiche parfaitement visible et lisible

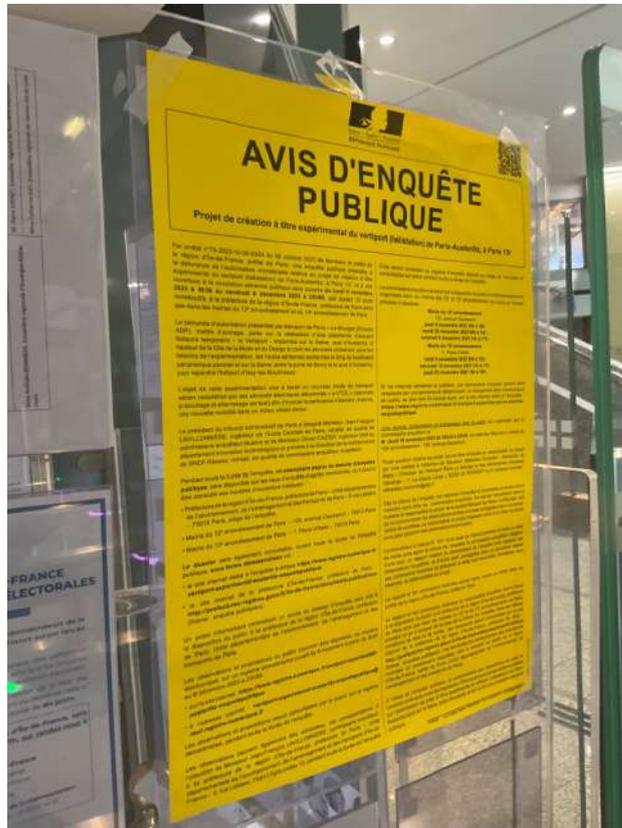
Je constate que les mentions figurant sur cette affiche sont identiques aux mentions figurant sur l'affiche en annexe au présent procès-verbal de constat

Le tout comme il apparaît sur les photographies qui suivent



45.





46.

## REMARQUES GÉNÉRALES

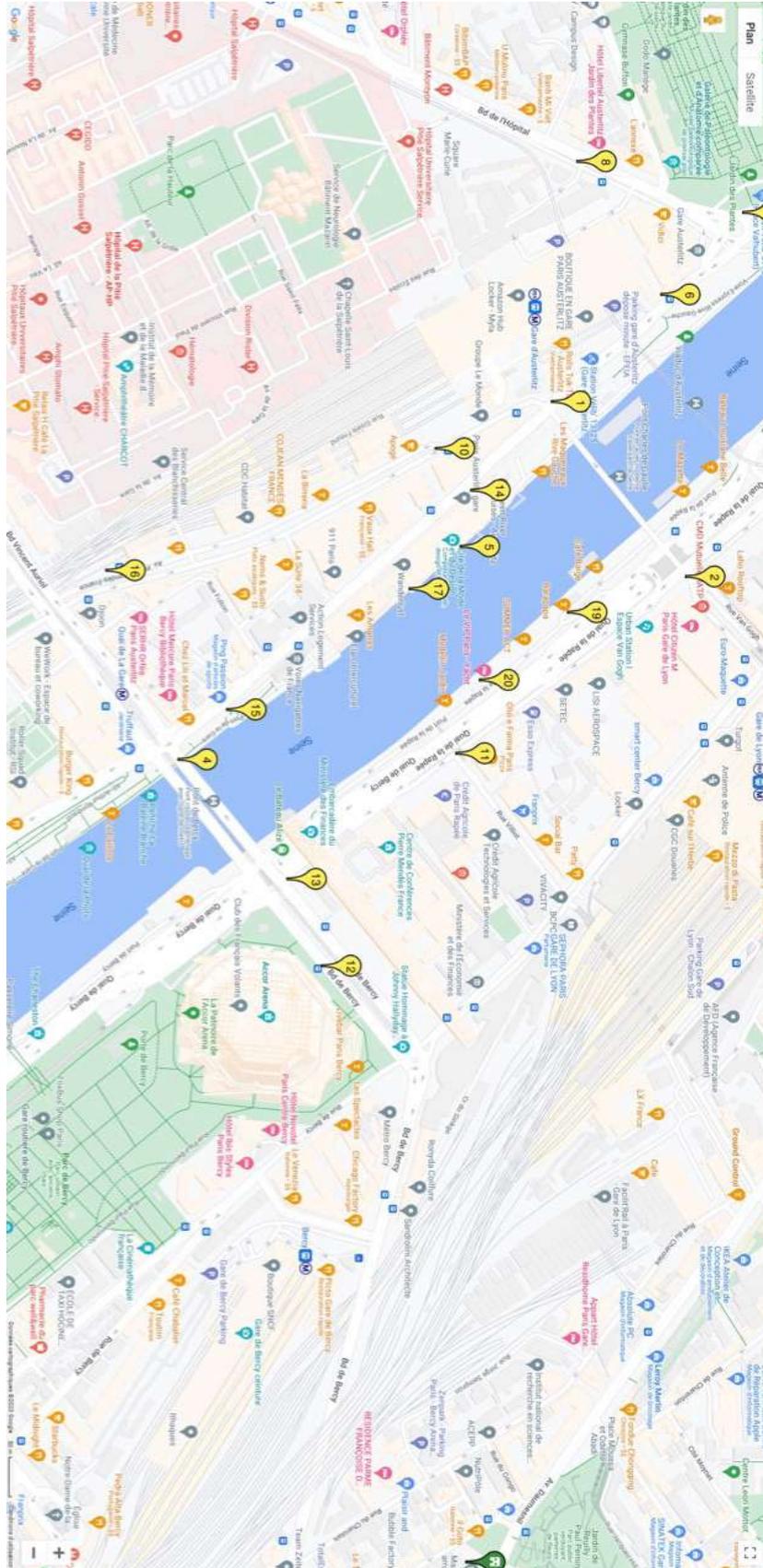
Sont annexées au présent procès verbal de constat deux plans avec la localisation des points numérotés de 1 à 20 et l'affiche d'enquête publique concernée

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Virginie MOULIN  
Commissaire de Justice

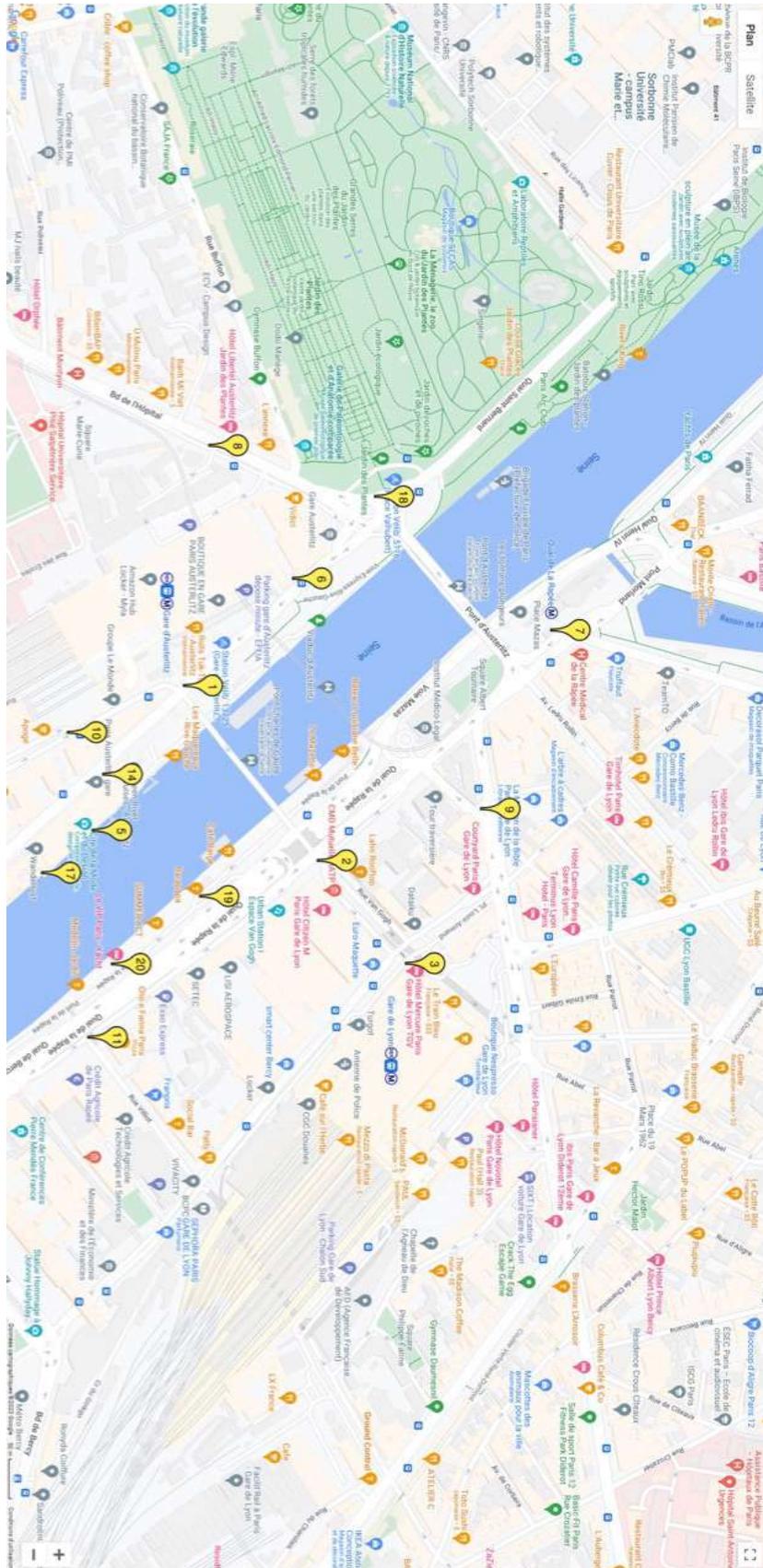


# Annexes



1.





2.





# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Projet de création à titre expérimental du vertiport (hélistation) de Paris-Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup>

Par arrêté n°75-2023-10-06-0004 du 06 octobre 2023 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation ministérielle relative au projet de création à titre expérimental du vertiport (hélistation) de Paris-Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup>, et à son ouverture à la circulation aérienne publique sera ouverte **du lundi 6 novembre 2023 à 8h30 au vendredi 8 décembre 2023 à 23h59**, soit durant 33 jours consécutifs, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ainsi que dans les mairies du 12<sup>e</sup> arrondissement et du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

La demande d'autorisation présentée par Aéroport de Paris – Le Bourget (Groupe ADP), maître d'ouvrage, porte sur la réalisation d'une plateforme d'accueil flottante temporaire – le Vertiport - implantée sur la Seine, quai d'Austerlitz, à hauteur de la Cité de la Mode et du Design et dont les aéronefs utiliseront, pour les besoins de l'expérimentation, les routes aériennes existantes le long du boulevard périphérique parisien et sur la Seine, entre la porte de Bercy et le quai d'Austerlitz, pour rejoindre l'héliport d'Issy-les-Moulineaux.

L'objet de cette expérimentation vise à tester un nouveau mode de transport aérien caractérisé par des aéronefs électriques dénommés « e-VTOL » (aéronefs à décollage et atterrissage vertical) afin d'évaluer la pertinence d'étendre, à terme, une nouvelle mobilité dans un milieu urbain dense.

Le président du tribunal administratif de Paris a désigné Monsieur Jean-François LAVILLONNIERE, ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et de Monsieur Olivier CAZIER, ingénieur chef du département innovation technologique et process à la direction de la maintenance de SNCF Réseau, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Pendant toute la durée de l'enquête, un **exemplaire papier du dossier d'enquête publique**, sera disponible sur les lieux d'enquête ci-après mentionnés, où il pourra être consulté aux horaires d'ouverture habituels :

- Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris – 5 rue Leblanc – 75015 Paris, siège de l'enquête,
- Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris – 130, avenue Daumesnil – 75012 Paris
- Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris – 1, Place d'Italie – 75013 Paris

Le dossier sera également consultable, durant toute la durée de l'enquête publique, **sous forme dématérialisée** via :

- le site internet dédié à l'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>
- le site internet de la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquête publiques).

Un poste informatique permettant un accès au dossier d'enquête sera mis à la disposition du public à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris.

Les observations et propositions du public pourront être déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé ouvert du 6 novembre à partir de 8h30 au 8 décembre 2023 à 23h59 :

- sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>
- à l'adresse courriel : [vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique@mail.registre-numerique.fr](mailto:vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions seront consultables par le public, sur le registre dématérialisé, pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations peuvent également être adressées, par correspondance, à l'attention de Monsieur Jean-François LAVILLONNIERE, commissaire enquêteur, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France – 5, rue Leblanc, 75911 Paris cedex 15, pendant toute la durée de l'enquête.

Elles seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête et consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences organisées dans les mairies des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissement aux jours et heures précisés ci-dessous.

### Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement

130, avenue Daumesnil

**jeudi 9 novembre 2023 16h à 19h**

**mardi 28 novembre 2023 09h à 12h**

**vendredi 8 décembre 2023 14h à 17h**

### Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement

1, Place d'Italie

**lundi 6 novembre 2023 09h à 12h**

**mercredi 15 novembre 2023 14h à 17h**

**jeudi 23 novembre 2023 16h à 19h**

Si les mesures sanitaires le justifient, une permanence physique pourra être remplacée par une permanence téléphonique. Le changement sera communiqué au public, au plus tard 24 heures avant, sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>

Une réunion d'information et d'échanges avec le public est organisée par le commissaire enquêteur le :

► **Jeudi 16 novembre 2023 de 20h30 à 22h30**, en salle des fêtes de la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement - 130, avenue Daumesnil.

Toute question relative au projet pourra être adressée au responsable du projet par voie postale à l'attention de Monsieur Sébastien Couturier – Aéroports de Paris – Directeur de l'Aéroport Paris-Le Bourget et des Aéroports d'Aviation Générale – 1, rue Désiré Lucca – 93350 LE BOURGET ou à l'adresse courriel : [sebastien.couturier@adp.fr](mailto:sebastien.couturier@adp.fr)

Dès la clôture de l'enquête, les registres d'enquête et documents annexés seront transmis sans délai au commissaire enquêteur. Ce dernier rencontrera dans la huitaine le responsable du projet de la société Aéroport de Paris – Le Bourget, afin de lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Conformément à l'article R. 123-19 du code de l'environnement, et dans un délai de trente jours après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera, d'une part, un rapport relatant le déroulement de l'enquête avec examen des observations recueillies, et d'autre part, consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables au projet.

Le rapport et les conclusions motivées seront remis, durant ce même délai, au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ainsi que dans les mairies du 12<sup>e</sup> et du 13<sup>e</sup> arrondissements de Paris, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions de date et de durée, ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques). Les demandes de communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont à adresser au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris).

À l'issue de l'enquête publique, et conformément aux dispositions du code de l'aviation civile et du code des transports, l'État se prononcera par arrêté ministériel sur l'autorisation de créer à titre expérimental le vertiport (hélistation) de Paris Austerlitz situé sur la Seine, quai d'Austerlitz et de l'ouvrir à la circulation aérienne publique.



Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2023 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 27 décembre 2022 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 379€ HT - (SAS) 189€ HT - (SASU) 135 € HT - (SNC) 210 € HT - (SARL) 141€ HT - (EURL) 118€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles et commerciales : 210 € HT - CLÔTURE de la liquidation des sociétés civiles et commerciales : 106 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,189€ HT) - 75/92/93/94 (0,232 € HT) - 91/77/78/95 (0,221€).

## Avis divers

publilégal®  
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publilegal.fr  
Tél : 01.42.96.09.43

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

## RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°75-2023-10-06-0004 du 06 octobre 2023 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation ministérielle relative au projet de création à titre expérimental du vertiport (hélistation) de Paris-Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup>, et à son ouverture à la circulation aérienne publique sera ouverte du **lundi 6 novembre 2023 à 8h30 au vendredi 8 décembre 2023 à 23h59**, soit durant 33 jours consécutifs, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ainsi que dans les mairies du 12<sup>e</sup> arrondissement et du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

La demande d'autorisation présentée par Aéroport de Paris - Le Bourget (Groupe ADP), maître d'ouvrage, porte sur la réalisation d'une plateforme d'accueil flottante temporaire - le Vertiport - implantée sur la Seine, quai d'Austerlitz, à hauteur de la Cité de la Mode et du Design et dont les aéronefs utiliseront, pour les besoins de l'expérimentation, les routes aériennes existantes le long du boulevard périphérique parisien et sur la Seine, entre la porte de Bercy et le quai d'Austerlitz, pour rejoindre l'héliport d'Issy-les-Moulineaux.

L'objet de cette expérimentation vise à tester un nouveau mode de transport aérien caractérisé par des aéronefs électriques dénommés « e-VTOL » (aéronefs à décollage et atterrissage vertical) afin d'évaluer la pertinence d'étendre, à terme, une nouvelle mobilité dans un milieu urbain dense.

Le président du tribunal administratif de Paris a désigné Monsieur Jean-François LAVILLONNIERE, ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et de Monsieur Olivier CAZIER, ingénieur chef du département innovation technologique et process à la direction de la maintenance de SNCF Réseau, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant;

Pendant toute la durée de l'enquête, un **exemplaire papier du dossier d'enquête publique**, sera disponible sur les lieux d'enquête ci-après mentionnés, où il pourra être consulté aux horaires d'ouverture habituels :

- Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris - Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris - 5 rue Leblanc - 75015 Paris, siège de l'enquête,
- Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris - 130, avenue Daumesnil - 75012 Paris
- Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris - 1, Place d'Italie - 75013 Paris

Le dossier sera également consultable, durant toute la durée de l'enquête publique, **sous forme dématérialisée** via :

- le site internet dédié à l'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>
- le site internet de la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquête publiques).

Un poste informatique permettant un accès au dossier d'enquête sera mis à la disposition du public à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris.

Les observations et propositions du public pourront être déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé ouvert du 6 novembre à partir de 8h30 au 8 décembre 2023 à 23h59 :

- sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>
- à l'adresse courriel : [vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique@mail.registre-numerique.fr](mailto:vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions seront consultables par le public, sur le registre dématérialisé, pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations peuvent également être adressées, par correspondance, à l'attention de Monsieur

Jean-François LAVILLONNIERE, commissaire enquêteur, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris - Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France - 5, rue Leblanc, 75911 Paris cedex 15, pendant toute la durée de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête et consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences organisées dans les mairies des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissement aux jours et heures précisés ci-dessous.

**Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement**  
130, avenue Daumesnil  
**jeudi 9 novembre 2023 16h à 19h**  
**mardi 28 novembre 2023 09h à 12h**  
**vendredi 8 décembre 2023 14h à 17h**

**Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement**  
1, Place d'Italie  
**lundi 6 novembre 2023 09h à 12h**  
**mercredi 15 novembre 2023 14h à 17h**  
**jeudi 23 novembre 2023 16h à 19h**

Si les mesures sanitaires le justifient, une permanence physique pourra être remplacée par une permanence téléphonique. Le changement sera communiqué au public, au plus tard 24 heures avant, sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>

Une réunion d'information et d'échanges avec le public est organisée par le commissaire enquêteur le :

► **Jeudi 16 novembre 2023 de 20h30 à 22h30**, en salle des fêtes de la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement - 130, avenue Daumesnil.

Toute question relative au projet pourra être adressée au responsable du projet par voie postale à l'attention de Monsieur Sébastien Couturier - Aéroports de Paris - Directeur de l'Aéroport Paris-Le Bourget et des Aéroports d'Aviation Générale - 1, rue Désiré Lucca - 93350 LE BOURGET ou à l'adresse courriel : [sebastien.couturier@adp.fr](mailto:sebastien.couturier@adp.fr)

Dès la clôture de l'enquête, les registres d'enquête et documents annexés seront transmis sans délai au commissaire enquêteur. Ce dernier rencontrera dans la huitaine le responsable du projet de la société Aéroport de Paris - Le Bourget, afin de lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Conformément à l'article R. 123-19 du code de l'environnement, et dans un délai de trente jours après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera, d'une part, un rapport relatant le déroulement de l'enquête avec examen des observations recueillies, et d'autre part, consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves, ou défavorables au projet. Le rapport et les conclusions motivées seront remis, durant ce même délai, au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ainsi que dans les mairies du 12<sup>e</sup> et du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions de date et de durée, ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques). Les demandes de communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont à adresser au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris).

À l'issue de l'enquête publique, et conformément aux dispositions du code de l'aviation civile et du code des transports, l'État se prononcera par arrêté ministériel sur l'autorisation de créer à titre expérimental le vertiport (hélistation) de Paris-Austerlitz situé sur la Seine, quai d'Austerlitz et de l'ouvrir à la circulation aérienne publique.

EP 23-468 / [contact@publilegal.fr](mailto:contact@publilegal.fr)

## Constitution de société

Suivant acte SSP du 2 novembre 2023 constitution de la SASU

## ADVENTUS

capital social 1000 euros  
siège social 6 rue Budé, 75004 Paris  
Objet : La production ou la coproduction, l'exploitation, l'édition, l'achat, la vente, la distribution de tous enregistrements, phonogrammes,  
Président : Samuel Tiba demeurant 6 rue Budé, 75004 Paris.  
Transmission des actions : actions librement accessibles entre associés uniquement. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.  
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Paris

## Divers société

SCI LES PINS 5, SCI au capital de 100€. Siège social : 8 place de Breteuil 75015 Paris. 844844357 RCS PARIS. Le 31/08/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Michel FELDGAJER, 8 Place de Breteuil 75015 Paris, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société. Modification au RCS de Paris.

UNIVERS BUREAU  
SAS au capital de 1000 €  
Siège social :  
78 AV DES CHAMPS ELYSEES 75008 Paris  
921 733 952 RCS de Paris  
L'AGE du 12/10/2023 a nommé président Mme CHAOUACHI HAJER, demeurant 19 RUE ALBERT THURET 94550 Chevilly-Larue en remplacement de M. GUEDOUAR MONCEFF  
Mention au RCS de Paris

CARNOT  
SAS au capital de 4 609 728 €  
Siège social : 18 rue Troyon  
75017 PARIS  
RCS PARIS 883 329 245  
En date du 31/10/2023, le président a dé-

cidé le transfert du siège social à compter du 31/10/2023 et de modifier l'article Article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 18 rue Troyon, 75017 PARIS.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 15 Avenue de la Grande Armée, 75016 PARIS.

L'inscription modificative sera portée au RCS PARIS tenue par le greffe du tribunal.

Le 2 novembre 2023, l'AGE a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée. En conséquence, M. Marcel AZOULAY, 65 rue Jouffroy d'Abbans 75017 PARIS, dont les fonctions de gérant ont pris fin, a été nommé Président.  
Mention faite au RCS de PARIS

## GREEN ENERGY GROUP

SARL au capital de 285.000 Euros  
Siège social :  
253 Rue Saint Honoré  
75001 PARIS  
422 180 067 RCS PARIS

Le 2 novembre 2023, l'AGE a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée. En conséquence, M. Marcel AZOULAY, 65 rue Jouffroy d'Abbans 75017 PARIS, dont les fonctions de gérant ont pris fin, a été nommé Président.  
Mention faite au RCS de PARIS

KPMG  
Avocats

SARL PECCATTE-DA SILVA  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ  
LIMITÉE AU CAPITAL DE 8000  
EUROS

SIÈGE SOCIAL : 2 PLACE MARTIN DE  
NADAUD 75020 PARIS  
790 091 029 RCS PARIS  
TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 2 novembre 2023, les associés de la société SARL PECCATTE-DA SILVA ont décidé de transférer le siège social du 2 Place Martin de Nadaud, 75020 PARIS au 183 avenue du Général Leclerc, 61000 ALENCON à compter du 2 novembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
Pour avis. La Gérance

## ADEQUATIONS

SARL au capital de 120 000 € Siège social : 4 Villa Auguste Blanqui 75013 PARIS RCS PARIS 420244576  
Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 03/11/2023, il a été décidé de réduire le capital social pour le porter de 120 000 € à 12 000 € à compter du 03/11/2023. Modification au RCS de PARIS.

## OPTIPERFS

EURL au capital de 1000 € Siège social : 94, Boulevard Diderot 75012 PARIS RCS PARIS 892816406 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/10/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 107, Rue de Paris 3EF 94220 CHARENTON-LE-PONT à compter du 01/10/2023. Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de CRÉTEIL.

SCI LES PINS 6, SCI au capital de 100€. Siège social : 8 place de Breteuil 75015 Paris. 844844415 RCS Paris. Le 31/08/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Michel FELDGAJER, 8 Place de Breteuil 75015 Paris, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société. Modification au RCS de Paris.

## Insertions diverses

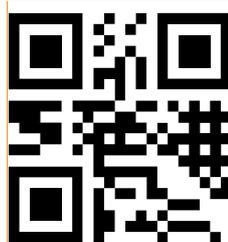
La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité IMMOBILIERE MARCADET 88 rue MARCADET 75 018 PARIS immatriculée au RCS 530797992 pour son activité de :  
- TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 18 01 1988  
auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.  
Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.



Ferrari&Cie Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris

VENTES JUDICIAIRES  
IMMOBILIÈRES  
AUX ENCHÈRES  
PUBLIQUES



www.ferrari.fr

Toutes  
nos annonces  
en scannant  
ce QRC



CONTACT COMMERCIAL :  
01 84 21 09 27  
[www.leparisien.annonces-legales.fr](http://www.leparisien.annonces-legales.fr)

Pour vos publications contactez-nous  
agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2023 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 27 décembre 2022 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait - Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 379€ HT - (SAS) 189€ HT - (SASU) 135 € HT - (SNC) 210 € HT - (SARL) 141€ HT - (EURL) 118€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles et commerciales 210 € HT - CLÔTURE de la liquidation des sociétés civiles et commerciales : 106 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,189€ HT) - 75/92/93/94 (0,232 € HT) - 91/77/78/95 (0,221€).

## Enquête Publique



1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publilegal.fr  
Tél : 01.42.96.09.43

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°75-2023-10-06-0004 du 06 octobre 2023 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation ministérielle relative au projet de création à titre expérimental du vertiport (hélistation) de Paris-Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup>, et à son ouverture à la circulation aérienne publique sera ouverte **du lundi 6 novembre 2023 à 8h30 au vendredi 8 décembre 2023 à 23h59**, soit durant 33 jours consécutifs, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ainsi que dans les mairies du 12<sup>e</sup> arrondissement et du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

La demande d'autorisation présentée par Aéroport de Paris - Le Bourget (Groupe ADP), maître d'ouvrage, porte sur la réalisation d'une plateforme d'accueil flottante temporaire - le Vertiport - implantée sur la Seine, quai d'Austerlitz, à hauteur de la Cité de la Mode et du Design et dont les aéronefs utiliseront, pour les besoins de l'expérimentation, les routes aériennes existantes le long du boulevard périphérique parisien et sur la Seine, entre la porte de Bercy et le quai d'Austerlitz, pour rejoindre l'héliport d'Issy-les-Moulineaux.

L'objet de cette expérimentation vise à tester un nouveau mode de transport aérien caractérisé par des aéronefs électriques dénommés « e-VTOL » (aéronefs à décollage et atterrissage vertical) afin d'évaluer la pertinence d'étendre, à terme, une nouvelle mobilité dans un milieu urbain dense.

Le président du tribunal administratif de Paris a désigné Monsieur Jean-François LAVILLONNIERE, ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et de Monsieur Olivier CAZIER, ingénieur chef du département innovation technologique et process à la direction de la maintenance de SNCF Réseau, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant;

Pendant toute la durée de l'enquête, un **exemplaire papier du dossier d'enquête publique**, sera disponible sur les lieux d'enquête ci-après mentionnés, où il pourra être consulté aux horaires d'ouverture habituels :

- Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris - Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris - 5 rue Leblanc - 75015 Paris, siège de l'enquête,
- Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris - 130, avenue Daumesnil - 75012 Paris
- Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris - 1, Place d'Italie - 75013 Paris

Le dossier sera également consultable, durant toute la durée de l'enquête publique, **sous forme dématérialisée** via :

- le site internet dédié à l'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>
- le site internet de la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques).

Un poste informatique permettant un accès au dossier d'enquête sera mis à la disposition du public à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris.

Les observations et propositions du public pourront être déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé ouvert du 6 novembre à partir de 8h30 au 8 décembre 2023 à 23h59 :

- sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>
- à l'adresse courriel : [vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique@mail.registre-numerique.fr](mailto:vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions seront consultables par le public, sur le registre dématérialisé, pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations peuvent également être adressées, par correspondance, à l'attention de Monsieur

Jean-François LAVILLONNIERE, commissaire enquêteur, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris - Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France - 5, rue Leblanc, 75911 Paris cedex 15, pendant toute la durée de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête et consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences organisées dans les mairies des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissement aux jours et heures précisés ci-dessous.

**Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement**  
130, avenue Daumesnil  
**jeudi 9 novembre 2023 16h à 19h**  
**mardi 28 novembre 2023 09h à 12h**  
**vendredi 8 décembre 2023 14h à 17h**

**Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement**  
1, Place d'Italie  
**lundi 6 novembre 2023 09h à 12h**  
**mercredi 15 novembre 2023 14h à 17h**  
**jeudi 23 novembre 2023 16h à 19h**

Si les mesures sanitaires le justifient, une permanence physique pourra être remplacée par une permanence téléphonique. Le changement sera communiqué au public, au plus tard 24 heures avant, sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>

Une réunion d'information et d'échanges avec le public est organisée par le commissaire enquêteur le :

► **Jeudi 16 novembre 2023 de 20h30 à 22h30**, en salle des fêtes de la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement - 130, avenue Daumesnil.

Toute question relative au projet pourra être adressée au responsable du projet par voie postale à l'attention de Monsieur Sébastien Couturier - Aéroports de Paris - Directeur de l'Aéroport Paris-Le Bourget et des Aéroports de l'Aviation Générale - 1, rue Desiré Lucca - 93350 LE BOURGET ou à l'adresse courriel : [sebastien.couturier@adp.fr](mailto:sebastien.couturier@adp.fr)

Dès la clôture de l'enquête, les registres d'enquête et documents annexés seront transmis sans délai au commissaire enquêteur. Ce dernier rencontrera dans la huitaine le responsable du projet de la société Aéroport de Paris - Le Bourget, afin de lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Conformément à l'article R. 123-19 du code de l'environnement, et dans un délai de trente jours après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera, d'une part, un rapport relatant le déroulement de l'enquête avec examen des observations recueillies, et d'autre part, consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves, ou défavorables au projet. Le rapport et les conclusions motivées seront remis, durant ce même délai, au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ainsi que dans les mairies du 12<sup>e</sup> et du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions de date et de durée, ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques). Les demandes de communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont à adresser au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris).

À l'issue de l'enquête publique, et conformément aux dispositions du code de l'aviation civile et du code des transports, l'État se prononcera par arrêté ministériel sur l'autorisation de créer à titre expérimental le vertiport (hélistation) de Paris-Austerlitz situé sur la Seine, quai d'Austerlitz et de l'ouvrir à la circulation aérienne publique.

EP 23-468 / contact@publilegal.fr

## Constitution de société

Création de la sas à capital variable : SONASITA. Siège : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS. Capital : 500 €. Capital minimum : 500 €. Objet : Les conseils en beauté et les soins du visage et de la peau : maquillage, traitement anti rides, massages faciaux à vocation esthétique, l'épilation, les soins de manucure et les soins des pieds à vocation esthétique. Vente d'accessoires et produits cosmétiques. Barber shop. La vente au détail de vêtements de prêt-à-porter et accessoires de mode. Président : Cecile Flaurinne SIDIKI BINGI, 1 rue Matisse 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE. Durée : 99 ans au rcs de PARIS. Tout associé a accès aux assemblées. Chaque action égale à une voix. Cessions libres.

Création de la sas : PC 600. Siège : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS. Capital : 1000 €. Objet : L'activité de formation continue. La réalisation de toutes prestations de conseils. Prestations d'assistance opérationnelle aux entreprises et autres organisations publiques, parapubliques, et associatives en France et à l'étranger en matière de stratégie, gestion, management, recrutement, formation continue, ingénierie informatique, logistique, marketing, communication, vente et finance. Prestations d'apports d'affaires. Président : Victoria URBAIN, 11 rue Vivaldi 91280 ST PIERRE DU PERRAY. Durée : 99 ans au rcs de PARIS. Tout associé a accès aux assemblées. Chaque action égale à une voix. Cessions libres.

Création de la sci : Kléber Morcos. Siège : 47 rue des Vignes 75016 PARIS. Capital : 100 €. Objet : L'acquisition, l'administration, la restauration, la construction, et l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et droits immobiliers. Gérant : Michel MORCOS EL DOUAHY, 47 rue des Vignes 75016 PARIS. Durée : 99 ans au rcs de PARIS. Cessions soumises à agrément.

Par ASSP en date du 28/07/2023 il a été constitué une SAS à capital fixe dénommée :

## ADDO

Capital : 500,00 €

Objet social : Activités dans le domaine de l'élaboration de projet d'ouvrage et de construction ; dans l'étude des procédés techniques, des modes constructifs et des coûts ; dans la réalisation d'étude d'exécution des travaux et réalisation du suivi technique et économique d'un chantier.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Paris

Siège social : 78 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris

pour une durée illimitée demeurant 10 Rue de la Corbellerie 78540 Vernouillet  
Clauses proposées Admission aux AG et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.  
Christophe TREMOUILLERES Président(e) : M.

Création de la sci - BWH. Siège : 27 villa Curial 75019 PARIS. Capital : 1000 €. Objet : L'acquisition, l'administration, la restauration, la construction, et l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et droits immobiliers. Gérant : Dvir MAMOU, 27 villa Curial 75019 PARIS. Durée : 99 ans au rcs de PARIS. Cessions soumises à agrément.

## Divers société

INSIDERS GROUP, SAS au capital de 4000€. Siège social: 48 rue de ponthieu 75008 Paris. 843844705 RCS Paris. Le 31/12/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Frédéric MAGNIN, 117 Rue Lamarck 75018 Paris, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse du liquidateur tel que désigné ci-avant. Modification au RCS de Paris.

INSIDERS GROUP, SAS au capital de 4000€. Siège social: 48 rue de ponthieu 75008 Paris. 843844705 RCS Paris. Le 31/12/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. Frédéric MAGNIN, 117 Rue Lamarck 75018 Paris, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Paris.

## LA FONTAINE ALIMENTATION

SARL au capital de 33.751 Euros  
Siège social :  
18, rue Pierre Guérin  
75016 PARIS  
552 046 781 RCS PARIS

Le 12 septembre 2023, l'AGE a décidé de nommer en qualité de cogérants M. Manoubi BEN HADJ YOUNES, 2 rue Paul Langevin 94120 FONTENAY SOUS BOIS et M. Imad BEN HADJ YOUNES demeurant 8 rue Pierre Guérin 75016 PARIS, en remplacement de M. Abdelaziz BEN HADJ YOUNES, démissionnaire.  
Mention faite au RCS de PARIS

LOUIS JACQUES Société Civile Immobilière au capital de 1 000 € Siège social : 55 boulevard de Charonne - 75011 - PARIS. En cours de transfert au 67 rue Jean Mermoz - 45700 - VILLEMANDEUR R C S. PARIS : 480.808.005. TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2023, il a été décidé de transférer le siège social du 55 boulevard de Charonne - 75011 - PARIS au 67 rue Jean Mermoz - 45700 - VILLEMANDEUR Mention sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS

## SCPA HOURBLIN-PAPAZIAN

SCP a capital de 152.40 Euros  
Siège social :  
65 BOULEVARD DE SÉBASTOPOLE  
75001 PARIS  
477 597 967 RCS PARIS

Le 01 juin 2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 106 rue de Monge 75005 PARIS.  
Mention faite au RCS de PARIS

## TIBA

SASU au capital de 4.000 Euros  
Siège social :  
213 Rue de Tolbiac  
75013 PARIS  
818 419 053 RCS PARIS

Le 24 juillet 2023, l'AGM a décidé de nommer en qualité de président, à compter du 01 novembre 2023, M. Abbas MALAKUTI, 78 Résidence Elysée 2 - 78170 LA CELLE SAINT CLOUD, en remplacement de M. Javad SHOLEH SADI, démissionnaire.  
Mention faite au RCS de PARIS

DJULA  
SAS au capital de 1 085 150,52 Euros  
83 rue des Saints-Pères 75006 Paris  
411 687 239 R.C.S PARIS  
Le 30/05/2023, il a été constaté l'augmentation de capital décidée le 25/05/2023 d'un montant de 110 947,86 euros afin de porter le capital de 1 085 150,52 Euros à 1 196 098,38 Euros

ANMA Société civile immobilière au capital de 1 000 € Siège social : 55 boulevard de Charonne - 75011 - PARIS En cours de transfert au 67 rue Jean Mermoz - 45700 - VILLEMANDEUR. RCS PARIS numéro 889.751.681 TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2023, il a été décidé de transférer le siège social du 55 boulevard de Charonne - 75011 - PARIS au 67 rue Jean Mermoz - 45700 - VILLEMANDEUR. Mention sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS

PAPS Société par actions simplifiée unipersonnelle Au capital de 1.000 Euros Siège social : 63, rue Meslay 75003 PARIS 921 126 298, RCS PARIS MODIFICATION DES DIRIGEANTS En date du 18.10.2023, l'associée unique a nommé Présidente, pour une durée illimitée, Mme Rahma GHARBI demeurant 25, rue d'Estienne d'Orves - 92400 COURBEVOIE, en remplacement de M. Stéphane NAJAR, démissionnaire. Pour avis La Présidente

## KUMBI IMMO

SCI au capital de 1 000 euros  
Siège social :  
139 RUE MICHEL ANGE  
75016 PARIS  
908 863 681 RCS PARIS

Le 12 octobre 2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 3, Rue Jenner 75013 PARIS  
Mention faite au RCS de PARIS

## Insertions diverses

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sophie ROUME-GOUS, Notaire au sein de la société dénommée « Daniel CHOLLET et Stéphanie VILLEMONT, Notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », dont le siège est à PARIS (15<sup>ème</sup> arrondissement) 48, avenue de la Motte-Picquet, CRPCEN 75213, le 17 octobre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre Monsieur Philippe DUARTE, conducteur d'engins, et Madame Aurora PEREZ, retraitée, demeurant ensemble à PARIS 15<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (75015) 50 rue Lecourbe. Monsieur est né à FREIXIANDA VILA NOVA DE DUREM (PORTUGAL) le 19 mai 1958, Madame est née à FUENTESNUEVAS (ESPAGNE) le 6 juillet 1962. Mariés à la mairie de MONTROUGE le 15 novembre 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable au mariage. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.



Ferrari&Cie Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris

VENTES JUDICIAIRES  
IMMOBILIÈRES  
AUX ENCHÈRES  
PUBLIQUES



Toutes nos annonces en scannant ce QR

www.ferrari.fr

Pour vos publications contactez-nous  
agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50



# Les Echos



MARDI 7 NOVEMBRE 2023

**Petite enfance** Les crèches privées à la recherche d'un nouveau souffle // P. 18

**Ukraine** Course contre la montre pour protéger l'infrastructure énergétique // P. 5

## L'Europe sauve l'avenir d'Ariane 6

- Dépourvue d'accès à l'espace du fait des difficultés de ses fusées, l'Agence spatiale européenne se donne plus de souplesse.
- Elle va faire appel au privé pour son futur cargo spatial.
- Les Etats membres vont soutenir Ariane 6 pour garantir sa compétitivité.

// PAGE 16 ET L'ÉDITORIAL DE JULIE CHAUVEAU PAGE 14



ESA-CNES-Ariane Group et Shutterstock

## Le Liban au seuil d'un chaos généralisé

**REPORTAGE** Alors que la guerre menace d'éclater à tout moment au sud, le Liban se trouve au bord d'un effondrement général. Un peu plus de trois ans après l'explosion du port de Beyrouth, le pays du Cèdre ne s'est pas relevé de la catastrophe, l'Etat est défaillant et cela fait un an que le poste de président est vacant faute d'entente entre les communautés qui tiennent la vie politique. La lassitude de la population est insupportable, une majorité de Libanais vit désormais sous le seuil de pauvreté et l'angoisse d'un nouveau conflit est omniprésente. Force majeure du pays, le Hezbollah sous influence iranienne a évité jusqu'ici de se lancer dans une guerre ouverte avec Israël. Mais ce risque commence à faire fuir des habitants du sud du pays.

// L'ENQUÊTE PAGE 13



Sur le port de Beyrouth. Photo Amwar Amro/AFP

## Poussé vers la sortie, Vivendi ne s'avoue pas vaincu en Italie



Francesca Volpi/Bloomberg

**TÉLÉCOMMUNICATIONS** L'Italie ne porte pas chance à Vivendi. Alors qu'il possède près de 24 % du capital de Telecom Italia, il n'a pu empêcher l'opérateur historique de vendre son réseau – une première en Europe – au fonds KKR pour un montant bien inférieur à ce qu'en espérait le groupe contrôlé par la famille Bolloré. Vivendi va saisir la justice comme il l'avait fait lorsque ses projets avec le groupe de médias des Berlusconi, Mediaset, avaient été entravés. // PAGE 21

## SE DONNER DES AILES



Dans un monde en mouvement perpétuel, TNP maîtrise l'art de la transformation et de la performance. Un art essentiel pour repenser, avec les entreprises, leurs chaînes de valeur, leurs chaînes industrielles, leurs chaînes logistiques. Transformer durablement pour innover et pour préparer demain. Viser plus haut, se dépasser pour mieux performer, dès aujourd'hui.

Présent en Europe, en Afrique et en Asie, TNP est un cabinet de conseil engagé, innovant et hybride, à la croisée des métiers et de la technologie. Nos 1000 collaborateurs développent chaque jour des solutions globales pour transformer les projets de nos clients en succès. Des projets toujours innovants, toujours en avance... Et si le prochain était le vôtre ?

**Nous transformons vos idées en réalité. Et nous leur donnons des ailes.**

RÉALISONS ENSEMBLE DES CHOSES REMARQUABLES : [WWW.TNPCONSULTANTS.COM](http://WWW.TNPCONSULTANTS.COM)

**TNP**

Les Echos

Déterminez les opportunités de votre marché. Abonnez vos équipes au temps d'avance.

Découvrez nos offres Entreprises :

[abo-entreprises.lesechos.fr](http://abo-entreprises.lesechos.fr)

M 00104 - 1107 - F: 3,40 €



ISSN0153.4831 116<sup>e</sup> ANNÉE  
NUMÉRO 24080 32 PAGES

Antilles-Réunion 4,50 €. Belgique 4,00 €. Espagne 4,90 €. Luxembourg 4,20 €. Maroc 42 DH. Suisse 6,40 FS. Tunisie 9 TND.

## analyses

### La leçon amère du vaccin contre le paludisme

Par Jean-Marc Vittori

Le paludisme est la maladie la plus mortelle de l'histoire. Elle aurait tué jusqu'à la moitié des 110 milliards d'êtres humains qui ont vécu sur Terre. Dévastateur, le paludisme aurait pourtant dû disparaître de la planète il y a longtemps. Mais la lutte contre ce fléau a buté sur de redoutables problèmes techniques puis économiques. Aujourd'hui, un premier vaccin prouve son efficacité : il a réduit les décès d'enfants en bas âge de 13 %. Un succès qui doit nous faire réfléchir. Il serait criminel de ne pas tirer les leçons de la trop longue attente pour ce vaccin. // PAGE 10



### La fin de la naïveté européenne

Par Guillaume de Calignon

### Transport routier : la révolution électrique

Par Frank Niedercorn

### Financer l'IA à l'ère de l'open source

Par Sylvain Duranton

### Alimentation et climat, un double défi

Par Sylvie Lambert

// PAGES 9 À 12

## Les rachats d'actions atteignent un niveau record à Paris

**BOURSE** Les rachats d'actions ne connaissent pas la crise à la Bourse de Paris. Ni la remontée rapide des taux d'intérêt, ni les turbulences économiques des derniers mois n'ont entamé l'appétit des sociétés cotées françaises pour leurs propres actions. Elles avaient déjà acquis pour 23,3 milliards d'euros de titres à la fin septembre, un record à cette époque de l'année, selon les données de Natixis. A contrario, outre-Atlantique, ces opérations financières accusent le coup de la remontée des taux. Après deux années record, les rachats d'actions ont chuté de plus de 20 % à Wall Street depuis début janvier. // PAGE 26

# Les fabricants de compotes inquiets du manque de pommes déclassées

## AGROALIMENTAIRE

**La récolte des pommes françaises devrait atteindre un point haut, avec un bond de 12 %.**

**Les vergers vont alimenter en priorité le marché du frais.**

Dominique Chapuis

La montée en flèche du prix des pommes tricolores inquiète les fabricants de compotes. En un an, les tarifs ont doublé, atteignant désormais 30 à 35 centimes le kilo à la sortie des stations fruitières. Une hausse qui n'est pas due au manque de golden ou autres reinette, mais à la qualité de la récolte.

Commencée en août, elle promet de beaux fruits juteux et bien calibrés, et donc destinés au marché du frais, autrement dit de la grande distribution, des primeurs, ou de la restauration. Les fruits « moches » allant à la transformation.

**Peu de pommes « moches »** « Il va y avoir peu de pommes qui, à cause de leur aspect extérieur, vont être déclassées, indique Daniel Sauvaitre, arboriculteur en Charente. Ce qui va créer une tension sur les

prix ». En moyenne, selon les années, entre 16 % à 22 % des stocks de pommes tombent dans l'escarcelle des industriels Andros, Maternelle, St Mamet ou Kerry, qui en font des compotes, des jus de fruits ou des surgelés. « C'est un modèle vertueux. Il évite de jeter des pommes moins jolies, tout en offrant un dessert sain, à prix bas », indique Adrien Mary, délégué général du groupe Fruits à la Fédération française des industries d'aliments conservés (FIAC).

En 2023, sur une récolte qui devrait progresser de 12 % à 1,6 million de tonnes, cette part va se réduire. Même si les besoins augmentent. L'an dernier, selon la FIAC, 382.000 tonnes de ce fruit ont été transformées par les entreprises. Des produits destinés aux grandes surfaces, aux cantines ou aux Ehpad.

### Les exportations en forte hausse

« L'importance du marché de la compote est une spécificité française », précise Guillaume Argand, président du groupe Valade, une entreprise corrézienne de confitures, compotes, et coulis à base de fruits. « Cela n'existe pas ailleurs. C'est beaucoup lié à l'innovation, avec le lancement de gourdes, ou de produits sans sucre. »

Outre cette concurrence, les tensions inflationnistes sont aussi liées au dérèglement climatique. La

région Paca est cette année la seule où la récolte s'annonce en recul de 5 %.

« Nos vergers ont souffert de la chaleur. Nous avons moins de fruits sur nos arbres, mais ils sont très beaux, explique François Maistre, arboriculteur en Provence. Près de 15 % de nos volumes iront aux industriels, le reste aux pommes de table. »

En 2022, avec la canicule, ces pommes étant peu colorées, mais abondantes, ce dernier avait cédé plus de 35 % de sa récolte à la transformation, à un prix historiquement bas. « C'est le jeu de l'offre et la demande, poursuit François Maistre. Le recul des surfaces joue aussi. »

### Stocks quasi nuls en Europe

Pour les producteurs, le marché du frais est aussi mieux valorisé, avec un prix au kilo entre 50 à 80 centimes. « Il y a des coûts supérieurs, car on passe les fruits à la calibreuse, puis il y a la mise en plateau, l'étiquetage, et donc plus de main-d'œuvre, précise Daniel Sauvaitre, aussi président de l'Association nationale des pommes et des poires. Pour les usines, les quantités sont directement chargées dans des camions. »

La demande à l'exportation est plus forte cette année. Un autre débouché pour les professionnels. « Les stocks européens de pommes de la campagne précédente sont quasi nuls », précise le ministère de l'Agriculture.

Depuis le 1<sup>er</sup> août, les volumes vendus hors de France ont bondi de 25 %, selon l'Association des producteurs. Dans l'Hexagone, avec la chaleur du début de l'automne, les ventes de pommes de table ont reculé de 5 %, les étals privilégiant les derniers fruits d'été. Faute de disponibilités, les industriels en sont aujourd'hui réduits à aller chercher ailleurs la précieuse matière agricole, en Espagne, Belgique, Hollande, Italie, et même en Pologne. ■

« Près de 15 % de nos volumes iront aux industriels, le reste aux pommes de table. »

FRANÇOIS MAISTRE  
Arboriculteur en Provence



Selon les années, entre 16 % à 22 % des stocks de pommes tombent dans l'escarcelle des industriels qui en font des compotes, des jus de fruits ou des surgelés. Photo iStock

# L'inflation stoppe la croissance des fromages AOP

## AGROALIMENTAIRE

**La cinquantaine de fromages AOP français, plus chers, sont victimes de la déconsommation.**

L'inflation percutée de plein fouet l'agroalimentaire. Et les produits labellisés en sont les principales victimes. Le rayon fromages, et notamment ceux sous AOP – les appellations d'origine protégées comme le comté ou le saint-nectaire, l'époisses ou le mont-d'or –, ne sont pas épargnés. Plus chers que les fromages industriels, ils ont vu leur part se réduire dans les Caddies, même s'ils résistent beaucoup mieux que les produits bio.

Pas moins de 50 d'entre eux disposent de cette certification reconnue au niveau européen. Un label dont l'origine remonte à 1925, avec le roquefort. « Les AOP des fromages représentent environ 14 % des volumes sur le marché français, et 20 % de la valeur, indique Hubert Debien, éleveur dans la Loire et président des AOP. Un foyer en achète 4,4 kilos par an. » Leur fabrication représente un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros.

### Un recul limité

Si, depuis une dizaine d'années, les achats n'ont cessé de grimper (+12 %), les tensions sur le pouvoir d'achat ont stoppé l'élan. Mais la filière a limité les dégâts, grâce à la résistance des fromagers-crémiers et aux ventes à la ferme.

Au global, les ventes (avec le beurre et la crème) ont ainsi reculé de 2 %, à 253.000 tonnes en 2022, selon l'interprofession laitière (CNIEL). Dans la grande distribution – 60 % de l'activité –, la situation a été plus tendue. « La baisse des achats a été bien moins forte qu'en bio relève Christine Goscianski, économiste à l'Idéle, avec un recul entre 4 % à 8 %, selon les fromages. Sur le premier semestre 2023, les ventes ne

reculent plus, les écarts se maintenant entre moins 1 % à moins 8 %. » Le CNIEL estime la baisse sur l'ensemble du marché à 4,5 % en volume sur la période.

Si le comté ou le beaufort s'en sortent bien, en revanche, camembert, moribier ou munster ont plus de mal. Pour certains comme le vacherin, cette baisse peut être imputée à la saison. Certains fromages, comme celui-là, étant davantage achetés en hiver.

### Moins de rayons à la coupe

Si les volumes reculent, les prix sont à la hausse, avec une inflation qui a accéléré début 2023 : elle s'est élevée entre 9 % à 17 %, selon l'Idéle, contre 5 % à 7 % en 2022. « A la fin 2022, il y avait un écart de 5,90 euros le kilo pour l'AOP, indique Hubert Debien. Ce différentiel s'est réduit, car les autres fromages ont plus augmenté. Les Français maintiennent leur budget pour leurs AOP. Mais vu les prix, ils en achètent moins. »

Cette inflation est « liée aux coûts de production, la matière première comme le lait et l'énergie », explique Sébastien Breton, directeur de l'Association des fromages traditionnels des Alpes savoyardes (abondance, beaufort, reblochon...).

Dans cette zone de montagne, le lait pour les AOP est aujourd'hui payé entre 25 % à 60 % plus cher (selon les fromages) que le conven-

tionnel. Les éleveurs devant respecter des cahiers des charges contraignants. « En Savoie, le prix a aussi été impacté par une baisse de la transformation, car, avec la sécheresse, on a eu un fourrage de moins bonne qualité, poursuit le responsable. Du coup, les vaches ont fait moins de lait cet hiver, et d'une richesse moindre. » Dans le département, les volumes de fromages produits ont ainsi baissé de 2,5 % en 2022.

Dans la grande distribution, la place a aussi été réduite pour ces fromages, la plupart de plateau. « Les rayons coupe, qui représentent environ 40 % des volumes, sont en perte de vitesse, indique Cécile Pacary, directrice de la filière AOP en Normandie (camembert, neufchâtel, livarot, pont-l'évêque). Ce qui pénalise les ventes. »

### Habitudes de consommation

Ils sont toujours très présents en libre-service aux côtés des fromages industriels pour ceux vendus en boîte. Ce n'est pas le cas de tous, à l'instar de la fourme de Montbrison. « Nos produits sont recherchés, à cause de leur diversité, au lait cru, moulés, à la louche, poursuit Cécile Pacary. Malgré tout, les négociations commerciales vont être difficiles. Nous ne devons pas démotiver nos éleveurs. »

La filière estime avoir des avantages sur le bio, grâce à son fort ancrage local – le comté avec le Jura, la fourme d'Ambert avec l'Auvergne. « Chaque fromage a sa typicité. Même s'ils souffrent, ils sont ancrés dans les habitudes de consommation, estime Christine Goscianski, économiste. Quand les Français auront plus de pouvoir d'achat, ils vont y revenir. »

De plus, ce patrimoine « ne connaît pas de crise de surproduction, comme le bio, qui était en surrégime, note Sébastien Breton. Notre promesse, c'est l'origine et des savoir-faire. Elle est tenue. Les AOP ne soulèvent pas de polémique sur la garantie apportée. On n'a jamais fait de promesses sur la santé, par exemple. » — D. Ch.

« Les AOP ne soulèvent pas de polémique sur la garantie apportée. On n'a jamais fait de promesses sur la santé, par exemple. »

SÉBASTIEN BRETON  
Directeur de l'Association des fromages traditionnels des Alpes savoyardes

## annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

### RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°75-2023-10-06-0004 du 06 octobre 2023 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation ministérielle relative au projet de création à titre expérimental du vertiport (héliport) de Paris-Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup>, et à son ouverture à la circulation aérienne publique sera ouverte du **lundi 6 novembre 2023 à 8h30 au vendredi 8 décembre 2023 à 23h59**, soit durant 33 jours consécutifs, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ainsi que dans les mairies du 12<sup>e</sup> arrondissement et du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

La demande d'autorisation présentée par Aéroport de Paris – Le Bourget (Groupe ADP), maître d'ouvrage, porte sur la réalisation d'une plateforme d'accueil flottante temporaire – le Vertiport – implantée sur la Seine, quai d'Austerlitz, à hauteur de la Cité de la Mode et du Design et dont les aéronaves utiliseront, pour les besoins de l'expérimentation, les routes aériennes existantes le long du boulevard périphérique parisien et sur la Seine, entre la porte de Bercy et le quai d'Austerlitz, pour rejoindre l'héliport d'Issy-les-Moulineaux.

L'objet de cette expérimentation vise à tester un nouveau mode de transport aérien caractérisé par des aéronaves électriques dénommés « e-VTOL » (aéronaves à décollage et atterrissage vertical) afin d'évaluer la pertinence d'étendre, à terme, une nouvelle mobilité dans un milieu urbain dense.

Le président du tribunal administratif de Paris a désigné Monsieur Jean-François LAVILLONNIERE, ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et de Monsieur Olivier CAZIER, ingénieur chef du département innovation technologique et process à la direction de la maintenance de SNCF Réseau, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, un **exemplaire papier du dossier d'enquête publique**, sera disponible sur les lieux d'enquête ci-après mentionnés, où il pourra être consulté aux horaires d'ouverture habituels :

- Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris – 5 rue Leblanc – 75015 Paris, siège de l'enquête,
- Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris – 130, avenue Daumesnil – 75012 Paris
- Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris – 1, Place d'Italie – 75013 Paris

Le dossier sera également consultable, durant toute la durée de l'enquête publique, sous forme dématérialisée via :

- le site internet dédié à l'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>
- le site internet de la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquête publiques).

Un poste informatique permettant un accès au dossier d'enquête sera mis à la disposition du public à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris.

Les observations et propositions du public pourront être déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé ouvert du 6 novembre à partir de 8h30 au 8 décembre 2023 à 23h59 :

- sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>
- à l'adresse courriel : [vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique@mail.registre-numerique.fr](mailto:vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions seront consultables par le public, sur le registre dématérialisé, pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations peuvent également être adressées, par correspondance, à l'attention de Monsieur Jean-François LAVILLONNIERE, commissaire enquêteur, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France – 5, rue Leblanc, 75911 Paris cedex 15, pendant toute la durée de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête et consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences organisées dans les mairies des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissement aux jours et heures précisés ci-dessous.

**Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement**  
130, avenue Daumesnil  
**jeudi 9 novembre 2023 16h à 19h**  
**mardi 28 novembre 2023 09h à 12h**  
**vendredi 8 décembre 2023 14h à 17h**

**Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement**  
1, Place d'Italie  
**lundi 6 novembre 2023 09h à 12h**  
**mercredi 15 novembre 2023 14h à 17h**  
**jeudi 23 novembre 2023 16h à 19h**

Si les mesures sanitaires le justifient, une permanence physique pourra être remplacée par une permanence téléphonique. Le changement sera communiqué au public, au plus tard 24 heures avant, sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>

Une réunion d'information et d'échanges avec le public est organisée par le commissaire enquêteur le :

► **Jeudi 16 novembre 2023 de 20h30 à 22h30**, en salle des fêtes de la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement - 130, avenue Daumesnil.

Toute question relative au projet pourra être adressée au responsable du projet par voie postale à l'attention de Monsieur Sébastien Couturier – Aéroports de Paris – Directeur de l'Aéroport Paris-Le Bourget et des Aéroports d'Aviation Générale – 1, rue Désiré Lucca – 93350 LE BOURGET ou à l'adresse courriel : [sebastien.couturier@adp.fr](mailto:sebastien.couturier@adp.fr)

Dès la clôture de l'enquête, les registres d'enquête et documents annexés seront transmis sans délai au commissaire enquêteur. Ce dernier rencontrera dans la huitaine le responsable du projet de la société Aéroport de Paris – Le Bourget, afin de lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Conformément à l'article R. 123-19 du code de l'environnement, et dans un délai de trente jours après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera, d'une part, un rapport relatant le déroulement de l'enquête avec examen des observations recueillies, et d'autre part, consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves, ou défavorables au projet. Le rapport et les conclusions motivées seront remis, durant ce même délai, au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ainsi que dans les mairies du 12<sup>e</sup> et du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions de date et de durée, ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques). Les demandes de communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont à adresser au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris).

À l'issue de l'enquête publique, et conformément aux dispositions du code de l'aviation civile et du code des transports, l'État se prononcera par arrêté ministériel sur l'autorisation de créer à titre expérimental le vertiport (héliport) de Paris-Austerlitz situé sur la Seine, quai d'Austerlitz et de l'ouvrir à la circulation aérienne publique.

EP 23-468 / contact@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.



**Marché de l'art** Paris réunit le gratin des artistes contemporains // PP. 16 ET 37

**Banque** Quand les fraudeurs recourent à l'IA // P. 32



## La hausse des taux fragilise les Bourses mondiales

● Les taux à long terme sont à leur plus haut niveau depuis 2007 aux Etats-Unis et depuis 2011 en Europe. ● Le CAC 40 est repassé sous les 7.000 points. ● La confiance des patrons français se dégrade dans tous les secteurs.

// PAGE 30, NOS INFORMATIONS PAGE 4 ET L'ÉDITORIAL D'ALEXANDRE COUNIS PAGE 14

## Les Echos WEEK-END

### SPÉCIAL FOOD



## Les Echos PATRIMOINE

**Immobilier** : faut-il acheter dans le neuf ?

// PAGE 38

## Ericsson, Nokia : hémorragie d'emplois dans les télécoms

**SOCIAL** Il y a moins d'un an, Nokia se félicitait de participer à l'installation d'un réseau mobile sur la Lune. Les difficultés du marché des équipements télécoms, qui devraient se prolonger plusieurs années, ramènent brutalement sur Terre le groupe finlandais, contraint de prendre des mesures drastiques. Jeudi, l'équipementier a présenté un nouveau plan de réduction des coûts, qui implique entre 9.000 et 14.000 suppressions d'emplois... soit jusqu'à 16 % de ses effectifs. Le suédois Ericsson avait annoncé il y a peu se séparer de 8.500 salariés dans le monde. // PAGE 23



Une usine Nokia, en Hongrie. Photo Reuters

RETROUVEZ  
LE DÉCRYPTAGE  
DE L'ÉCONOMIE DE  
DAVID BARROUX  
TOUS LES JOURS  
À 7H55

Les Echos sur RADIO CLASSIQUE

Et votre journée devient plus belle

M 00240 - 1020 - F: 6,00 €



ISSN0153.4831 116<sup>e</sup> ANNÉE  
NUMÉRO 24069 40 PAGES

Antilles-Réunion 4,50 €. Belgique 7,00 €. Espagne 4,90 €. Luxembourg 7,20 €. Maroc 42 DH. Suisse 11,60 FS. Tunisie 9 TND.

## analyses

### Le Hamas fracture la planète en trois

Par Yves Bourdillon

L'attaque du Hamas le 7 octobre a révélé, ou confirmé, la division du monde en trois blocs. D'abord les pays qui condamnent sans réserve cette organisation ayant phagocyté la légitime cause palestinienne. Ensuite ceux qui l'approuvent purement et simplement. Enfin ceux qui renvoient dos à dos Israël et le Hamas ou se réfugient dans un prudent silence. Ce troisième bloc représente les deux tiers de la planète : il a choisi de ne pas choisir au risque de ne pas voir de différence juridique ou éthique entre exécuter des enfants de sang-froid et faire des victimes collatérales. // PAGE 9



Transition climatique et location

Par Eric Le Boucher

Green Deal, un astre mort

Par Cécile Maisonneuve

La zone euro plus vulnérable que jamais

Par Nicolas Goetzmann

Vladimir Poutine et la mystification de l'Europe

Par Henri Gibier

// PAGES 9 À 12

nim MANAGEMENT DE TRANSITION DEPUIS 2001

Groupe Menway

Un manager de transition en 48h pour prendre en main une situation délicate.

nimeurope.com  
01 46 24 85 71

Paris • Aix-en-Provence • Bordeaux • Lyon • Metz • Lille • Toulouse

- Gestion de l'urgence
- Réorganisation RH
- Relance industrielle
- Retournement opérationnel
- Cash management
- Digitalisation accélérée

# Orano investit pour concurrencer l'uranium enrichi russe

- Orano va investir 1,7 milliard d'euros pour augmenter de 30 % ses capacités d'enrichissement d'uranium dans son usine du Tricastin.
- Avec pour objectif de gagner des parts de marché outre-Atlantique.

## ÉNERGIE

Sharon Wajsbrot

Le renouveau de l'industrie nucléaire se concrétise. Remis sur le métier dans la foulée de l'invasion Russe en Ukraine, le projet d'extension de l'usine d'enrichissement d'uranium d'Orano située au Tricastin (Drôme) a été validé jeudi par le conseil d'administration de l'ex-Areva, désormais dévolu quasi intégralement par l'Etat français.

« C'est un signe majeur de confiance dans l'industrie nucléaire et ses perspectives. Pour Orano, il s'agit d'une décision d'investissement lourde qui vise à répondre aux besoins de diversification des approvisionnements de nos clients », explique Claude Imauven, président du conseil d'administration et directeur général par intérim d'Orano.

Très stratégique cette extension était déjà à l'étude chez Areva en 2004, mais elle avait été abandonnée à la suite de l'accident de Fukushima. Aujourd'hui, elle revient sur le devant de la scène à la faveur de la désaffection croissante des énergéticiens pour l'uranium enrichi russe.

Ce projet dont le coût d'investissement est estimé à 1,7 milliard d'euros vise à augmenter les capacités de production du site d'enrichissement d'Orano de 30 % d'ici à 2028. Au total, 300 à 500 salariés devraient être mobilisés sur le chantier puis, une cinquantaine pour exploiter le site après les travaux. « C'est une très bonne nouvelle, cela pérennise le site et les

emplois », se félicite Jean-Pierre Bara à la CFDT chez Orano. Ce dernier craignait que les Etats-Unis n'imposent la création de cette usine outre-Atlantique pour accéder au marché local.

### Une technologie entourée de secret

Etape clé de la fabrication du combustible nucléaire, l'enrichissement de l'uranium est une technologie entourée de secret car si elle permet de fournir les crayons d'uranium utilisés pour produire de l'électricité, elle permet également de produire l'arme atomique.

Chez Orano par exemple, les fameuses « centrifugeuses » qui tournent sur elles-mêmes pour augmenter le taux d'uranium 235 dans le minerai naturel sont calfeu-

trées derrière d'imposants murs de béton et le visiteur curieux doit se contenter d'une photo de ces cylindres longilignes placardée sur un mur. Dans le civil, ce secret est gardé par douze usines dans le monde. Le russe Rosatom contrôle près de 45 % des capacités installées, l'entreprise anglo-germano-néerlandaise Urenco en revendique 31 %, contre 12 % pour Orano et le solde pour l'enrichisseur chinois CNNC.

Formellement, les livraisons ne sont pas concernées par les sanctions européennes ou américaines envers la Russie, mais plusieurs clients de Rosatom envisagent de réduire, voire de cesser leurs commandes. Les Etats-Unis en particulier se sont engagés à ramener leurs importations russes à 15 % d'ici à 2028. Selon l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) en 2022, 25,5 % de l'uranium enrichi arrivant aux Etats-Unis provenait de Russie.

### Une compétition pour les volumes américains

Orano n'est pas le seul à s'être lancé dans la course aux volumes américains depuis le début de la guerre en Ukraine. Début juillet, Urenco a aussi approuvé un projet d'investissement dans de nouvelles capacités pour accroître sa production de 15 % à partir de 2025 aux Etats-Unis.

Pour tenir son pari, Orano doit donc absolument tenir les délais annoncés. « Il est très important de s'assurer que nous respectons les délais et les coûts pour le démarrage de ce nouveau site », confirme Claude Imauven qui explique que

« Pour Orano, il s'agit d'une décision d'investissement lourde qui vise à répondre aux besoins de diversification des approvisionnements de nos clients. »

**CLAUDE IMAUVEN**  
Président du conseil d'administration et directeur général par intérim d'Orano

## La succession de Philippe Knoche se précise

Le directeur des opérations d'Orano, Nicolas Maes, fait figure de grand favori pour succéder à Philippe Knoche à la tête du groupe public. L'Elysée n'a toutefois pas encore donné son feu vert.

C'est une vacance de pouvoir qui pourrait être de courte durée. Selon nos informations, le gouvernement progresse dans la sélection du nouveau patron du groupe Orano, détenu à 90 % par l'Etat.

Après le départ chez Thales de Philippe Knoche qui pilotait l'ex-Areva en 2018, plusieurs profils ont été sélectionnés par un cabinet de recrutement mandaté par le conseil d'administration du groupe mais un candidat se distingue désormais. Il s'agit de l'actuel directeur des opérations d'Orano, Nicolas Maes.

### Un spécialiste des mines

Selon nos informations, ce dernier fait figure de grand favori pour prendre la tête du groupe. L'Elysée, ultime décisionnaire en la matière puisque le directeur général d'Orano est nommé par décret, n'aurait toutefois pas encore donné son feu vert. « L'Etat multiforme doit faire son choix », explique une source. Arrivé chez Areva en 2011, après une carrière chez Lafarge, Nicolas Maes a d'abord dirigé les

opérations du groupe dans les mines puis a ensuite supervisé des activités passées dans le giron de Framatome, l'équipementier nucléaire acquis par EDF.

En novembre 2018, il rejoint à nouveau Orano en tant que directeur de la business unit mines, avant d'être nommé en mai dernier directeur des opérations du groupe. Chez Orano, la CFDT fait valoir sa préférence pour une solution interne. « Une de nos craintes c'est de voir toute la trajectoire du groupe remise en cause », pointe le syndicat.

Le nouveau directeur général d'Orano devra s'atteler à mener à bien les chantiers de diversification du groupe dans la santé ou encore dans l'environnement. Associé au groupe chinois XTC, Orano projette en effet d'investir dans une usine de recyclage de batteries électriques à Dunkerque.

### Un contrat renégocié avec EDF

Il lui faudra aussi s'atteler à la modernisation des usines chargées du recyclage, du retraitement de l'uranium et de la fabrication des combustibles recyclés. Régulièrement, le président de l'Autorité de sûreté nucléaire pointe la nécessité d'anticiper les investissements nécessaires à la modernisation des installations de retraitement ou de

recyclage de la Hague (Manche), ou de l'usine de Melox du groupe située à Marcoule (Gard) alors que la France veut relancer la construction de nouveaux réacteurs.

Pour se faire, Orano dispose désormais d'un nouvel atout. Engagé dans de difficiles négociations avec EDF pour réviser le mon-

**Le nouveau directeur général d'Orano devra s'atteler à mener à bien les chantiers de diversification du groupe dans la santé ou encore dans l'environnement.**

tant des indemnités à verser pour le traitement et du recyclage des combustibles des centrales françaises, Orano a convaincu l'énergéticien tricolore, selon nos informations, d'investir 220 millions par an à la Hague et à Melox entre 2024 et 2026.

Le nouveau contrat négocié doit également couvrir les coûts de recyclage pour les trois prochaines années. Une bonne nouvelle alors que cette activité est traditionnellement peu rentable. — S. W.



Au total, 300 à 500 salariés devraient être mobilisés sur le chantier, puis une cinquantaine pour exploiter le site après les travaux. Photo Eric Larrayad/Orano

les travaux sur le site doivent démarrer dès le mois de septembre 2024.

Les principaux verrous administratifs sont déjà levés se félicite Orano puisque le débat public pour la construction d'une telle usine a

déjà été réalisé dans le cadre des demandes d'autorisation pour la première usine qu'Orano exploite déjà sur place. Une concertation locale a aussi été réalisée en début d'année. La grande question réside désormais dans la capacité de

montée en charge du partenaire ETC, la filiale détenue à parts égales par Urenco et Orano et seul acteur capable de produire les fameuses centrifugeuses. « Le "ramp up" des capacités de production a été anticipé », assure Claude Imauven. ■

## annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°75-2023-10-06-0004 du 06 octobre 2023 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation ministérielle relative au projet de création à titre expérimental du vertiport (héliport) de Paris-Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup>, et à son ouverture à la circulation aérienne publique sera ouverte du **lundi 6 novembre 2023 à 8h30 au vendredi 8 décembre 2023 à 23h59**, soit durant 33 jours consécutifs, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ainsi que dans les mairies du 12<sup>e</sup> arrondissement et du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

La demande d'autorisation présentée par Aéroport de Paris - Le Bourget (Groupe ADP), maître d'ouvrage, porte sur la réalisation d'une plateforme d'accueil flottante temporaire - le Vertiport - implantée sur la Seine, quai d'Austerlitz, à hauteur de la Cité de la Mode et du Design et dont les aéronefs utiliseront, pour les besoins de l'expérimentation, les routes aériennes existantes le long du boulevard périphérique parisien et sur la Seine, entre la porte de Bercy et le quai d'Austerlitz, pour rejoindre l'héliport d'Issy-les-Moulineaux.

L'objet de cette expérimentation vise à tester un nouveau mode de transport aérien caractérisé par des aéronefs électriques dénommés « e-VTOL » (aéronefs à décollage et atterrissage vertical) afin d'évaluer la pertinence d'étendre, à terme, une nouvelle mobilité dans un milieu urbain dense.

Le président du tribunal administratif de Paris a désigné Monsieur Jean-François LAVILLONNIERE, ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et de Monsieur Olivier CAZIER, ingénieur chef du département innovation technologique et process à la direction de la maintenance de SNCF Réseau, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant;

Pendant toute la durée de l'enquête, un **exemplaire papier du dossier d'enquête publique**, sera disponible sur les lieux d'enquête ci-après mentionnés, où il pourra être consulté aux horaires d'ouverture habituels :

- Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris - Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris - 5 rue Leblanc - 75015 Paris, siège de l'enquête,
- Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris - 130, avenue Daumesnil - 75012 Paris
- Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris - 1, Place d'Italie - 75013 Paris

Le dossier sera également consultable, durant toute la durée de l'enquête publique, sous forme dématérialisée via :

- le site internet dédié à l'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>
- le site internet de la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques).

Un poste informatique permettant un accès au dossier d'enquête sera mis à la disposition du public à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris.

Les observations et propositions du public pourront être déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé ouvert du 6 novembre à partir de 8h30 au 8 décembre 2023 à 23h59 :

- sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>
- à l'adresse courriel : [vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique@mail.registre-numerique.fr](mailto:vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions seront consultables par le public, sur le registre dématérialisé, pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations peuvent également être adressées, par correspondance, à l'attention de Monsieur Jean-François LAVILLONNIERE, commissaire enquêteur, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris - Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France - 5, rue Leblanc, 75911 Paris cedex 15, pendant toute la durée de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête et consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences organisées dans les mairies des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissement aux jours et heures précisés ci-dessous.

**Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement**  
130, avenue Daumesnil  
**jeudi 9 novembre 2023 16h à 19h**  
**mardi 28 novembre 2023 09h à 12h**  
**vendredi 8 décembre 2023 14h à 17h**

**Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement**  
1, Place d'Italie  
**lundi 6 novembre 2023 09h à 12h**  
**mercredi 15 novembre 2023 14h à 17h**  
**jeudi 23 novembre 2023 16h à 19h**

Si les mesures sanitaires le justifient, une permanence physique pourra être remplacée par une permanence téléphonique. Le changement sera communiqué au public, au plus tard 24 heures avant, sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/vertiport-experimental-austerlitz-enquetepublique>

Une réunion d'information et d'échanges avec le public est organisée par le commissaire enquêteur le :

► **Jeudi 16 novembre 2023 de 20h30 à 22h30**, en salle des fêtes de la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement - 130, avenue Daumesnil.

Toute question relative au projet pourra être adressée au responsable du projet par voie postale à l'attention de Monsieur Sébastien Couturier - Aéroports de Paris - Directeur de l'Aéroport Paris-Le Bourget et des Aéroports d'Aviation Générale - 1, rue Désiré Luca - 93350 LE BOURGET ou à l'adresse courriel : [sebastien.couturier@adp.fr](mailto:sebastien.couturier@adp.fr)

Dès la clôture de l'enquête, les registres d'enquête et documents annexés seront transmis sans délai au commissaire enquêteur. Ce dernier rencontrera dans la huitaine le responsable du projet de la société Aéroport de Paris - Le Bourget, afin de lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet déposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Conformément à l'article R. 123-19 du code de l'environnement, et dans un délai de trente jours après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera, d'une part, un rapport relatant le déroulement de l'enquête avec examen des observations recueillies, et d'autre part, consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves, ou défavorables au projet. Le rapport et les conclusions motivées seront remis, durant ce même délai, au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ainsi que dans les mairies du 12<sup>e</sup> et du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions de date et de durée, ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques). Les demandes de communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont à adresser au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris).

À l'issue de l'enquête publique, et conformément aux dispositions du code de l'aviation civile et du code des transports, l'Etat se prononcera par arrêté ministériel sur l'autorisation de créer à titre expérimental le vertiport (héliport) de Paris-Austerlitz situé sur la Seine, quai d'Austerlitz et de l'ouvrir à la circulation aérienne publique.

EP 23-468 / contact@publilgal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

**Enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation ministérielle relative au projet de création à titre expérimental du vertiport (hélistation) de Paris-Austerlitz, situé sur la Seine, quai d'Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup>, et à son ouverture à la circulation aérienne publique**

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné(e), Marianne BOULC'H

Qualité, Directrice Générale des Services  
agissant par délégation de Madame la Maire de Paris,

certifie que l'avis d'ouverture de l'enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation ministérielle relative au projet de création à titre expérimental du vertiport (hélistation) de Paris-Austerlitz, situé sur la Seine, quai d'Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup>, et à son ouverture à la circulation aérienne publique, a été affiché du 20/10/2023 (date d'affichage 15 jours avant le début de l'enquête) au 8/12/2023 inclus à la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

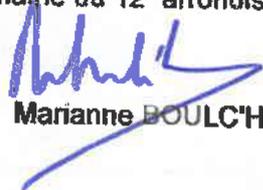
Fait à PARIS, le 11/12/2023

Signature  
(avec cachet)

**MAIRIE DU XII<sup>e</sup> ARRONDI**

130, Avenue Daumesnil  
75570 PARIS CEDEX 12

La Directrice générale des services  
de la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement,

  
Marianne BOULC'H

**Enquête publique préalable à la délivrance de  
l'autorisation ministérielle relative au projet de création à  
titre expérimental du vertiport (hélistation) de Paris-  
Austerlitz, situé sur la Seine, quai d'Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup>,  
et à son ouverture à la circulation aérienne publique**

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE  
APRÈS CLÔTURE DE L'ENQUÊTE**

Je soussignée, Natacha CARRIER-SCHRUMPF

Qualité : Cheffe du service utilité publique et équilibres territoriaux

certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation ministérielle relative au projet de création à titre expérimental du vertiport (hélistation) de Paris-Austerlitz, situé sur la Seine, quai d'Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup>, et à son ouverture à la circulation aérienne publique a été affiché du **19 octobre 2023 au 8 décembre 2023** inclus à la préfecture de Paris et d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 13/12/2023

Signature

(avec cachet)

La chef du service utilité publique  
et équilibres territoriaux

Natacha CARRIER-SCHRUMPF



MAIRIE DU 13<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT



DRIEAT  
Unité départementale de Paris

22 DEC. 2023

Secrétariat de direction

DRIEAT  
Unité départementale de Paris  
Service utilité publique et équipements territoriaux

22 DEC. 2023

**Enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation ministérielle relative au projet de création à titre expérimental du vertiport (hélistation) de Paris-Austerlitz, situé sur la Seine, quai d'Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup>, et à son ouverture à la circulation aérienne publique**

A1223045

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné, Yves ROBERT,

Qualité, directeur Général

agissant par délégation de Madame la Maire de Paris,

Certifie que l'avis d'ouverture de l'enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation ministérielle relative au projet de création à titre expérimental du Vertiport (hélistation) de Paris-Austerlitz, situé sur la Seine, quai d'Austerlitz, à Paris 13<sup>e</sup>, et à son ouverture à la circulation aérienne publique, a été affiché du 23/10/2023 au 08/12/2023 inclus à la mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Fait à Paris 13ème, le 13/12/2023

Pour la Mairie de Paris et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
de la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement

Yves ROBERT